LE PETIT PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

ABONNEMENTS

	3 Mois	6 Mois	Un An
Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard et Basses-Alpes	5 fr.	9 fr.	17 fr.
Autres départements et l'Algérie	6 fr.	11 fr.	20 fr.
Etranger (Union postale)	9 fr.	17 fr.	30 fr.

Les Abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Ils sont reçus à l'administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

N° 14.615 — QUARANTE-DEUXIÈME ANNEE — **SAMEDI 10 FÉVRIER 1917**

LE NUMÉRO **5** CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 — Marseille

ANNONCES

Annonces Anglaises, la ligne : **1 fr.** — Réclames : **1.75.** — Faits divers : **3 fr.**
Après Chronique Locale, la ligne : **5 fr.** — Chronique Locale : **10 fr.**

Les Insertions sont exclusivement reçues

A Marseille : Chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux
A Paris : A l'agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

La « Journée nationale des Tuberculeux »

Le « Comité Central d'Assistance aux Militaires Tuberculeux », présidé par l'honorable M. Léon Bourgeois, qu'aucune œuvre de prévoyance ou d'assistance ne trouva jamais indifférent, a organisé la « Journée Nationale des Tuberculeux », qui a eu lieu dimanche dernier dans les départements autres que les Bouches-du-Rhône et qui aura lieu dans ce dernier département le 11 mars. Initiative noble, généreuse, philanthropique et patriotique entre toutes.

La Journée des Tuberculeux ! Nombreuses, certes, ont été les Journées organisées depuis le début de la guerre, au profit des mutilés et des blessés français ou alliés. La charité publique ne s'est jamais lassée. Chacun, riche ou pauvre, grand ou petit, a donné suivant ses moyens. C'est que tous, à l'arrière, sans distinction d'âge, de condition, de fortune, se rendent compte de l'immensité de la dette contractée par le Pays envers nos Poilus si admirables de dévouement patriotique, d'abnégation et d'héroïsme. Dette sacrée que notre reconnaissance n'acquittera jamais qu'en partie ! Tous les milliards du monde ne suffiraient pas, en effet, à l'acquitter en entier. Quoi qu'en pensent certains matérialistes, privilégiés du sort, qui n'ont le plus souvent d'autre droit à leur richesse que de s'être donné la peine de naître, l'argent est impuissant à tout payer dans la vie.

Des militaires tuberculeux on ne s'était pour ainsi dire pas occupé jusqu'ici. Et voilà que des âmes compatissantes attirent sur eux l'attention de la Nation. Dans l'effroyable boucherie qu'est cette guerre sauvage, à laquelle — n'en déplaise au Kaiser et à son « vieux Dieu » — la barbarie savante de l'Allemagne en mal d'hégémonie mondiale a précipité l'Europe, il n'y a pas seulement des mutilés et des blessés par les balles, les shrapnells, les obus, les marmites, les torpilles aériennes ou marines, il y a aussi les blessés des maladies contractées à la guerre. Parmi eux, il n'en est pas de plus intéressants que ceux que M. le professeur Landouzy, le savant doyen de la Faculté de Médecine de Paris, a éloquemment et justement appelés les « blessés de la tuberculose ! ».

Le nombre des tuberculeux était déjà considérable en France avant l'horrible conflit. Mon collègue et ami André Honnorat, député de Barcelonnette, dans le rapport si consciencieux et si documenté qu'il a consacré à l'étude de ce troublant problème, établit, d'après des statistiques qu'on ne saurait sérieusement contester, que, durant les trois années qui ont immédiatement précédé la guerre, la mortalité par tuberculose pulmonaire s'est élevée au 10 % environ de la mortalité générale, soit en chiffres ronds 70.000 sur 700.000. Ce chiffre n'est-il pas effrayant ? Et comme on comprend les angoisses qu'a fait naître ce mal de la tuberculose au cœur de tous ceux que préoccupe l'avenir de la race et de la France !

Hélas ! Combien la guerre n'a-t-elle pas accru ce nombre ! Gaz asphyxiants, intempéries, pluie, neige, froid, séjour prolongé dans les tranchées, mauvaises conditions d'hygiène, ont déterminé chez les uns, robustes et indemnes jusque-là, développé chez les autres sournoisement atteints mais qu'une visite médicale plus minutieuse aurait dû écarter, les germes de la terrible maladie, dont on ne saurait trop travailler à enrayer les progrès. Ajoutez-y ceux — trop nombreux aussi — qui, prisonniers en Allemagne, pour n'avoir pas voulu se soumettre à certains travaux, ont été condamnés à « rôtir » devant des fours chauffés à blanc, puis brusquement et sans transition jetés dans des chambres frigorifiques : *l'humanité teutonne*, tant vantée par Herr Adolf Lasson, ne pouvait pas inventer torture plus raffinée.

A ces « blessés de la tuberculose », la France ne doit-elle pas tendre une main secourable comme aux autres blessés et mutilés de la guerre ? Serait-il juste qu'elle n'inclinât point vers ces infortunés comme vers les autres sa sollicitude maternelle ? Impie qui oserait le prétendre. L'éminent professeur Landouzy les considère comme dignes peut-être de plus de pitié encore. Voici, en effet, en quels termes il s'exprimait, le 1er avril 1916, à l'assemblée constitutive du « Comité Central d'Assistance aux Militaires Tuberculeux » :

« Envers le réformé tuberculeux, disait-il, la dette apparaîtra sacrée, si « l'on songe que la peur de la contagion, « mauvaise conseillère, risque de rendre « son sort abandonné plus douloureux ». Et le comparant à l'autre blessé, il ajoutait : « Considérera-t-on « jamais assez que le malheureux phtisique, sur la maison des vieux parents « vers laquelle il s'acheminera pour y « longuement mourir, jettera autant « d'ombre et de suspicion que, ses plaies « fermées, la Médaille militaire sur la « poitrine, revenant s'asseoir à la table « familiale, le blessé rapporte de joie et « de fierté ? ».

Paroles profondes, d'une saisissante observation, marquées au coin du plus clair bon sens et de la plus saine raison ! Efforçons-nous d'en adoucir l'amertume.

Les Pouvoirs Publics, Parlement et Gouvernement, se sont évertués à prêter aide et assistance à ces malheureux. La loi du 18 octobre 1915 a affecté à l'assistance aux militaires tuberculeux réformés ou en instance de réforme une somme de deux millions de francs. Cette somme, augmentée de nombreuses subventions de départements et de communes, a permis au ministère de l'Intérieur d'installer et d'organiser des *stations sanitaires* qui comptent déjà près de trois mille lits. De son côté, le Département de la Guerre a fondé des *hôpitaux sanitaires régionaux* suffisants pour recevoir jusqu'à six mille tuberculeux.

Trois mille d'un côté, six mille de l'autre ! c'est quelque chose. Ce n'est pas assez, si l'on songe que le nombre des militaires tuberculeux encore en traitement ou déjà réformés et rendus à la vie civile, dépasse à cette heure soixante mille. Quel effort ne devons-nous pas faire encore pour accomplir envers ces infortunés tout notre devoir ! Oui, devoir envers eux de sollicitude et de reconnaissance. Mais aussi devoir envers nous-mêmes. La Nation tout entière n'est elle pas intéressée, d'une part, à sauver le plus grand nombre possible de ces victimes de la guerre, d'autre part à se préserver elle-même de la contamination par un traitement approprié à la maladie ?

C'est à cette œuvre que nous sommes conviés par l'organisation de la « Journée Nationale des Tuberculeux », dont la date est fixée pour Marseille au 11 mars. Elle ne saurait laisser indifférent aucun Français. Et quand je dis : aucun Français, ai-je besoin d'ajouter que je comprends dans ce terme la femme française qui est tout amour et toute charité. Chacun de nous aura à cœur d'y contribuer dans toute la mesure de ses forces. Donnons notre superflu, donnons même un peu de notre nécessaire. C'est pour la France ! Elle est blessée elle aussi ! Faisons tout pour la guérir !

Henri Michel.

LES MESURES DE GUERRE

La réduction des pages des journaux

Paris, 9 Février.

A l'issue du Conseil des Ministres la note suivante a été communiquée, qui confirme la dépêche publiée il y a deux jours par le Petit Provençal :

Le Conseil des ministres a décidé, toujours dans le but de restreindre la consommation du combustible indispensable à la vie nationale, de réduire le nombre des pages des journaux quotidiens, en tenant compte de la différence des prix de vente et des divers formats.

Cette réduction permettra en outre d'éviter l'achat à l'étranger du papier journal et des matières premières indispensables à sa fabrication ainsi que la sortie du numéraire.

Cette mesure qui répond au vœu exprimé à plusieurs reprises par une grande partie de la presse ne peut, par suite, être considérée comme une atteinte portée à ses libertés uniquement inspirée par des nécessités de défense nationale, elle disparaîtra immédiatement avec elle.

La décision prise par le Conseil des Ministres entrera en vigueur à partir du 15 février.

Paris, 9 Février.

A la suite de la décision prise en Conseil des ministres concernant la réduction du nombre de pages des journaux, la note suivante a été publiée :

Le format des journaux quotidiens politiques et d'information, illustrés ou non, est limité dans les conditions indiquées aux deux tableaux ci-dessous :

Journaux vendus au public au prix de 0 fr. 05 l'exemplaire :

1° Ceux dont une page couvre, à la date du 9 février 1917, une superficie supérieure à 0,2137 centimètres carrés : 2 pages le lundi et le jeudi ; 4 pages les autres jours.

2° Ceux dont une page couvre, à la date du 9 février 1917, une superficie égale à 0,3137 centimètres carrés ou comprise entre 0,2137 centimètres carrés et 0,1456 centimètres carrés : 2 pages le lundi, 4 pages les autres jours.

3° Ceux dont une page couvre, à la date du 9 février 1917, une superficie égale ou inférieure à 0,1456 centimètres carrés : quatre pages tous les jours.

Journaux vendus au public à un prix supérieur à 0,05 l'exemplaire :

1° Ceux dont une page couvre, à la date du 9 février 1917, une superficie supérieure à 0,2137 centimètres carrés : deux pages le lundi, quatre pages les autres jours ;

2° Ceux dont une page couvre, à la date du 9 février 1917, une superficie égale à 0,2137 centimètres carrés ou comprise entre 0,2137 centimètres carrés et 0,1456 centimètres carrés, quatre pages tous les jours.

Journaux illustrés vendus au public à un prix supérieur à 0 fr. 05 l'exemplaire et dont un tiers au moins de la superficie totale est occupé par des reproductions de photographies autres que les photographies de publicité :

1° Ceux dont une page de leur format d'avant-guerre couvre une superficie supérieure à 0,2137 centimètres carrés : 4 pages tous les jours.

2° Ceux dont une page de leur format d'avant-guerre couvre une superficie égale ou inférieure à 0,2137 centimètres carrés : 4 pages le lundi ; 6 pages les autres jours.

Ces dispositions sont applicables aux journaux imprimés en Algérie.

IL Y A UN AN

Jeudi 10 Février

Ce matin, vers 11 heures 30, le sergent pilote Guynemer a livré combat à un avion ennemi dans la région de Frise et l'a abattu en flammes, entre Assevillers et Herbécourt. C'est le cinquième appareil ennemi abattu par le sergent Guynemer.

Les relations des Etats-Unis et de l'Allemagne se tendent au sujet du torpillage du Lusitania.

923e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 9 Février.

Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :

A l'est de la Meuse, une attaque de l'ennemi dans la région de Vaux-les-Palameix a complètement échoué sous nos feux.

En Wœvre, violente lutte d'artillerie et activité de patrouilles au nord de Flirey.

Dans les Vosges, à l'est du Noirmont, un de nos détachements a surpris un poste allemand, dont les occupants ont été tués ou faits prisonniers.

AVIATION

Dans la soirée d'hier et ce matin, des avions allemands ont, par deux fois, jeté des bombes sur la région de Dunkerque.

Quatre personnes de la population civile ont été tuées.

La région de Frouard a reçu également des projectiles. Quatre blessés.

LA GUERRE

Le Conflit germano-américain

Le Torpillage du « California » déclanchera-t-il la Guerre ?

Paris, 9 Janvier.

Le Conseil des ministres réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré, s'est entretenu de la situation militaire, navale et diplomatique.

Le Bombardement de Reims

Paris, 9 Février.

Le *Courrier de la Champagne* du 8 février dit que le nombre des obus tombés sur Reims le 6, entre 4 heures 45 et 5 heures 30, est de seize. Mercredi, entre 10 heures et 11 heures, quatorze obus ont été lancés par l'ennemi.

LA SITUATION

— De notre correspondant particulier —

Paris, 9 Février.

Nous sommes à une époque où les événements vont vite. Ce qui aujourd'hui n'est qu'une probabilité peut demain être un fait accompli.

Nous devrions dès lors nous abstenir de pronostics ou de prédiction. Mais comment s'en défendre, quand nous ne vivons que dans l'attente tragique et douloureuse et que depuis presque deux ans, insensibles aux souffrances du moment présent, nous interrogeons ardemment l'avenir. C'est ainsi que depuis le geste de Wilson, on est si justement préoccupé de la suite des événements entre l'Amérique et l'Allemagne.

La France qui a souffert et lutte sans défaillances, qui a mis toute sa confiance en elle-même, sans jamais cesser d'espérer en la justesse de sa cause, à attendre avec une mâle sérénité ce qu'elle considérait comme l'inéluctable. Elle savait bien que l'impunité, les défaillances, les abdications de neutres forgeraient à l'Allemagne un tel esprit qu'elle serait amenée à se croire tout permis et qu'un jour viendrait où la civilisation serait acculée à une impasse sans autre issue que la déchéance irrémédiable, l'abdication honteuse de la révolte.

Les fautes ne se prescrivent pas dans l'ordre national ou social. C'est parce que l'Europe nous a laissé écraser en 1870 qu'elle paie aujourd'hui le prix de cette erreur monstrueuse. De même, c'est parce qu'elle a eu confiance, malgré tout, dans la loyauté de l'Allemagne que l'Amérique du Nord a vu sa dignité bafouée, ses citoyens assassinés, ses droits foulés aux pieds.

L'Allemagne est empêtrée dans ses crimes. Elle ne reculera pas. Elle ira, entraînée par le propre poids de ses infamies, jusqu'au pied du précipice où elle trouvera le châtiment. Elle vient de torpiller le California, noyant des enfants de nationalité américaine. Est-ce l'acte décisif, le signal de la guerre ? Ou bien faut-il voir celui-ci dans la manière ignominieuse dont est traité l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Gérard ?

De toutes manières, il est certain que la guerre est inévitable parce que l'Allemagne est une bête affolée que rien ne saurait retenir et qui multipliera les forfaits jusqu'à ce qu'elle soit abattue.

Attendons avec confiance et avec la résolution indomptable qui doit nous amener en présence d'une ennemi comme celui-là.

L'heure approche où la force au service du droit libérera à jamais l'humanité de cette honte et la remettra à l'abri du retour de pareilles calamités.

MARIUS RICHARD.

La baisse du Mark en Suisse

Genève, 9 Février.

Le change du mark à la Bourse de Zurich a perdu, lundi, 4 points ; le change de la couronne autrichienne, 4 à 5 points, c'est-à-dire que les 100 couronnes sont tombées à 49 francs et même 48 francs, au lieu de 105 francs, au cours normal d'avant la guerre.

La Rupture entre les Etats-Unis et l'Allemagne

Au bord de la guerre

New-York, 9 Février.

L'horizon s'assombrit. Les nouvelles comme celles publiées de Berlin par le *New-York World* et tendant à faire croire que l'Allemagne pourrait s'employer à « rassurer » les Etats-Unis, sont plus que contrebalancées par l'annonce du torpillage du *California*, et par d'autres exmples de la sauvagerie sous-marine qui se donne libre cours.

Elles le sont aussi par la nouvelle que M. Gérard est vraiment détenu comme une sorte d'otage pour Bernstorff. Seul, un miracle peut empêcher la catastrophe. Il faut, néanmoins, répéter avec énergie que la guerre entre les Etats-Unis et l'Allemagne ne doit pas nécessairement être la même que celle à laquelle nous sommes habitués, à moins que les Allemands ne fassent passer à travers notre pays une vague de fièvre et de passion. Inspirons-nous de la politique pratiquée par le Japon à l'égard des Alliés, limitée au point de vue de l'aide combative ; elle est plus généreuse quand il s'agit de leur fournir des approvisionnements de toutes sortes.

AUX ETATS-UNIS

Le sauf-conduit du comte Bernstorff

Washington, 9 Février.

On annonce officiellement que la Grande-Bretagne a octroyé un sauf-conduit pour le comte Bernstorff et son personnel.

Paris, 9 Février.

Le ministre de Suisse à Washington a adressé à son gouvernement, à Berne, le radiotélégramme suivant demandant que le gouvernement allemand accorde un sauf-conduit au navire danois qui ramènera des Etats-Unis le comte Bernstorff et sa suite, afin d'éviter que l'ambassadeur allemand ne soit torpillé par les sous-marins de l'amiral von Tirpitz :

« A la demande du département d'Etat et avec le consentement de M. Bernstorff, veuillez obtenir un sauf-conduit du gouvernement allemand pour et de Copenhague, pour le vapeur *Frédéric-VIII*, de la Scandinavian Line, sur lequel doivent s'embarquer le comte Bernstorff et sa suite. Réponse d'urgence. — RITTER. »

Un sauf-conduit a été également demandé à l'Angleterre et à la France.

Les Etats-Unis se défendront contre les sous-marins

Londres, 9 Février.

Dans un article que publie le *Daily Express*, M. Edward Marshall, le journaliste américain qui a récemment obtenu un entretien de M. Poincaré, dit que la plupart des idées mises en pratique par l'Allemagne dans la guerre de sous-marins, ont été empruntées à l'arsenal américain Simon Lake, mais qu'il y a d'autres idées que l'Allemagne ne connaît point.

Les Etats-Unis sont particulièrement bien placés pour construire rapidement les destructeurs de sous-marins. Il ne faut pas oublier que les grandes unités les plus rapides du monde ont été construites en Amérique et en moins de vingt-quatre mois. Récemment, continue M. Marshall, M. Edison m'a permis d'annoncer qu'il n'y a aucune raison pour que les navires menacés ne puissent pas découvrir et localiser en tout temps les sous-marins immergés, et aussi profondément cachés qu'ils soient. Enfin, le Comité naval consultatif américain se dit en mesure de produire rapidement une arme de sécurité absolument efficace contre les sous-marins.

Le sabotage des navires allemands

Ile Cébu (Philippines), 9 Février.

Au moment où l'équipage du *Princess-Alice* était transporté à terre, on s'est aperçu que le feu était à bord. On l'a combattu aussitôt et l'on a réussi à l'éteindre ; les dégâts sont légers.

M. Wilson prépare la guerre

New-York, 9 Février.

M. Wilson continue à préparer toutes les forces de la nation, sans intention agressive, mais avec la résolution de n'admettre aucune offense de l'Allemagne.

Les journaux disent que la guerre sera gagnée par la puissance financière et économique et que l'Allemagne commet une gaffe prodigieuse en poussant l'Amérique dans le conflit puisque 7.500 banques nationales sur 20.000 autres en Amérique ont des ressources totales s'élevant à 32 milliards trois cents millions de dollars (161 milliards et demi de francs).

Les milieux financiers et commerciaux de New-York sont très frappés. Une banque très importante, la Quaranty Trust, a donné un congé indéfini avec traitement à ses employés allemands

Les initiatives particulières

New-York, 9 Février.

Aux Etats-Unis, les préparatifs de guerre continuent rapidement. Dix-neuf constructeurs d'aéroplanes ont promis leur entier appui au président. Ils ont déclaré qu'en combinant leurs efforts ils pourraient livrer deux cents aéroplanes chaque semaine. L'Association nationale des fabricants de laine a mis toute la production, évaluée à deux milliards et demi de francs, à la disposition du gouvernement.

Une conférence pacifiste troublée

New-York, 9 Février.

Des Allemands et des socialistes s'étaient réunis à Grand-Junction (Colorado) pour tenir une conférence pacifiste, la population a envahi la salle et s'est opposée au vote des ordres du jour pacifistes. Plusieurs propagandistes allemands ont été blessés.

Les Complots allemands en Amérique

A New-York on déjoue un attentat

New-York, 9 Février.

Des veilleurs ont découvert un chauffeur allemand, appartenant à la Compagnie Transatlantique Pensylvania, actuellement interné à Hoboken, et qui essayait de se cacher derrière des colis sur les quais de l'American Line.

Aussitôt, les veilleurs ont commencé une visite minutieuse des marchandises déposés sur les quais et à bord de plusieurs grands cargo-boats ancrés près de là. Le résultat de ces recherches n'a pas été publié, mais on prétend que l'arrestation de cet individu l'a empêché de placer des bombes à bord des transatlantiques en question.

New-York, 9 Février.

C'est à bord des paquebots *Saint-Louis* et *Saint-Paul* que l'Allemand arrêté par des veilleurs essayait de placer des bombes.

EN ALLEMAGNE

M. Gérard a-t-il quitté Berlin ?

Stockholm, 9 Février.

Le *Matin* publie cette dépêche :

« Selon le *Swenka Dagbladet*, M. Gérard, ambassadeur des Etats-Unis, a quitté Berlin aujourd'hui, se rendant à Copenhague. »

Copenhague, 9 Février.

Parmi les mesures contre M. Gérard détenu en otage par les autorités allemandes, on le sait, on apprend aujourd'hui qu'il est dorénavant interdit à l'ambassadeur américain de télégraphier à son gouvernement en langage chiffré.

L'ambassadeur d'Amérique reçoit un sauf-conduit

Washingotn, 9 Février.

Dans les cercles officiels on est grandement soulagé d'apprendre aujourd'hui que l'Allemagne a décidé de remettre ses passeports à M. Gérard et à lui donner un sauf-conduit pour l'Amérique. Les nouvelles antérieures disant que M. Gérard et tous les Américains étaient gardés comme otages avaient provoqué la plus vive indignation en Amérique. Le département d'Etat apprend maintenant qu'un train spécial sera mis à la disposition de M. Gérard pour le conduire en Suisse et où il recevra une escorte militaire.

Le kaiser débordé par les pangermanistes

Rome, 9 Février.

Dans les cercles diplomatiques romains on apprend qu'à Berlin le parti extrême devient absolument maître de la situation et que non seulement tous les hommes du gouvernement, mais aussi le kaiser sont sous sa dépendance.

Si l'empereur voulait reculer, il ne le pourrait plus que très difficilement et par un coup brusque d'autorité, car il a perdu la direction politique de la guerre.

Un véritable vent de folie règne dans les sphères gouvernementales germaniques où déjà on exprime vaguement l'opinion que l'Allemagne ne devrait pas attendre que la déclaration de guerre partît de l'autre côté de l'Atlantique. La seule question est actuellement de savoir si le mot qui provoquera les hostilités partira du côté allemand ou du côté américain.

Le gouvernement allemand attend la déclaration de guerre

Bâle, 9 Février.

Une note officieuse de Berlin, publiée par *Strassburger Post*, dit qu'au cours de la séance secrète de la grande Commission du Reichstag, le chancelier avait déjà prévu que les Etats-Unis rompraient les relations aves l'Allemagne, à cause de la guerre sous-marine.

Le gouvernement allemand ne sera pas surpris, non plus, par la déclaration de guerre des Etats-Unis. La puissanse navale de l'Amérique n'effraie pas la marine allemande.

Zurich, 9 Février.

Un télégramme officieux de Berlin à la *Gazette de Cologne*, rapporte que dans les milieux gouvernementaux allemands, on est d'avis qu'une guerre entre l'Amérique et l'Allemagne doit certainement résulter de la guerre sous-marine à outrance, laquelle continuera, quelque soit la décision que le président Wilson prendra.

Les Républiques sud-américaines

La réponse du Brésil à l'Allemagne

Rio-de-Janeiro, 9 Février.

La réponse du Brésil à la note allemande sera probablement connue demain. La note est rédigée en termes courtois et fermes. Elle exprime le désir du gouvernement brésilien de ne pas être obligé d'interrompre les relations amicales qu'il a toujours maintenues avec l'Allemagne mais qui ne l'empêchent pas de protester, ce qu'il fait du reste, contre les menaces portées au commerce et à la navigation du Brésil par la note du gouvernement impérial sur les mesures relatives au blocus maritime.

Le Brésil base sa protestation sur les quatre points suivants :

1° L'extension inadmissible du blocus ;

2° Le court délai de cinq jours signifié de façon si inattendue pour que l'action sous-marine contre n'importe quelle embarcation soit rendue effective, ce qui empêche le Brésil de prendre des mesures en ce qui concerne plusieurs navires brésiliens actuellement en voyage ou ancrés dans des ports étrangers ;

3° L'abandon de toutes les règles établies du droit international et des principes contenus dans les traités et des conventions solennelles signés par le Brésil et par l'Allemagne elle-même ;

4° La déclaration qu'aucun pays ne peut admettre que l'Allemagne n'hésite pas à employer tous les moyens pour rendre effectif le blocus dans les conditions mentionnées dans sa note.

En terminant la note déclare que le Brésil espère que l'Allemagne prendra en considération les raisons de sa protestation et la rend par ailleurs responsable des conséquences que pourrait avoir l'exécution effective des menaces adressées par elle à la navigation des pays non belligérants.

Dans l'Uruguay

Montevideo, 9 Février.

Le ministre des Affaires étrangères a répondu au gouvernement des Etats-Unis en disant que le gouverneur de l'Uruguay avait adhéré déjà antérieurement aux actes des Etats-Unis dans la défense des droits et des intérêts des neutres et reconnaît la justice et la noblesse des sentiments de M. Wilson dans le cas présent.

Le gouvernement de l'Uruguay a répondu à la note allemande en repoussant la doctrine de la guerre sous-marine.

La Guerre sous-marine

La zone interdite suivant l'Allemagne

Amsterdam, 9 Février.

Selon la *Gazette du Rhin et de Westphalie*, la Presse neutre prétend souvent que la déclaration d'une zone interdite constitue une déclaration de blocus et que par conséquent les neutres doivent attendre pour constater si oui ou non, le blocus est effectif afin d'agir en conséquence. La *Gazette* dit que c'est là une erreur. La déclaration allemande n'a rien de commun avec une déclaration de blocus, la zone interdite est une zone dans laquelle ni vaisseaux ni marins ne peuvent pénétrer sans encourir le risque d'être anéantis.

Un navire américain coulé

Paris, 9 Février.

Selon une dépêche de Londres au *Matin*, le schooner américain *Charles-Schull*, qui a été coulé, est perdu corps et biens.

Les navires américains hésitent à partir

New-York, 9 Février.

Le département d'Etat a déclaré que les navires américains étaient dans leur droit s'ils traversaient les zones de la haute mer interdites par l'Allemagne et que les vaisseaux neutres pouvaient s'armer pour se défendre au cours de cette traversée.

Bien qu'ayant refusé de faire convoyer les navires américains dans les zones interdites par l'Allemagne, le gouvernement américain fait connaître officiellement qu'il ne cherche pas le moins du monde à échapper à ses responsabilités et que son concours est acquis à tout navire américain traversant cette zone.

Le retard dans sa réponse quant au convoyage tient seulement à ce que les services intéressés veulent examiner à fond le problème.

48 heures aux neutres pour regagner leurs ports

Madrid, 9 Février.

Le gouvernement allemand vient de faire savoir qu'il donnait un nouveau délai de 48 heures aux bateaux neutres se trouvant en mer pour regagner les ports neutres. Le délai expirera demain dans la nuit.

Les Américains vont se défendre

New-York, 9 Février.

Selon l'*Evening World*, l'administration de l'American Line annonce que la Compagnie a demandé des hommes capables de manier des canons à bord des navires. Le journal en conclut que le *Saint-Louis* sera armé et envoyé dans la zone prohibée avec ordre de se défendre.

Le sacrifice des navires internés en Amérique

Bâle, 9 Février.

M. Balin, le directeur de la Hamburg Amerika Linie, a déclaré à un représentant de la presse suédoise :

« Je sacrifie tous mes bateaux uniquement pour que nous puissions enfin aboutir à une issue décisive. Après la guerre, nous nous hâterons de reconstruire notre flotte. »

Le cas du « Saint-Louis » amène des protestations

New-York, 9 Février.

La remise indéfinie du départ du *Saint-Louis* qui est inscrit sur les registres américains et qui bat pavillon américain soulève de vives critiques dans tout le pays.

Les pertes de la marine espagnole

Madrid, 9 Février.

Suivant les déclarations des milieux maritimes, la marine marchande espagnole, qui comptait, en juillet 1914, 640 bâtiments d'une jauge totale de 846.491 tonnes, a subi, jusqu'au 31 janvier, du fait de la guerre, les pertes suivantes : 22 vapeurs d'une jauge totale de 60.508 tonnes, coulés par les sous-marins ; 7 vapeurs jaugeant 18.562 tonnes, coulés par des mines sous-marines, parties

qui représentent le 12 % de la marine marchande espagnole et une valeur d'environ 70 millions de pesetas.

Navires coulés

Christiania, 9 Février.

Les voiliers norvégiens *Thor-II*, *Songdal* et *Wasdale* et le vapeur norvégien *Rigel* ont été coulés. Les équipages sont sauvés.

Londres, 9 Février.

Le Lloyd annonce que le vapeur norvégien *Hanskinck* a été coulé.

Les Pays neutres et le Blocus

La protestation des Scandinaves

Stockholm, 9 Février.

Le Congrès maritime scandinave, qui vient de se réunir, a discuté, dans sa dernière séance, la possibilité d'arrêter les relations maritimes des ports de Scandinavie avec l'Allemagne. Cette mesure ayant été jugée impossible, le Congrès a voté la résolution suivante :

« Au nom de tous les marins scandinaves, au nom de toutes les familles qui ont vu périr quelques-uns des leurs du fait de la guerre sous-marine, menée par l'Allemagne, nous stigmatisons l'assassinat honteux auquel se livre l'Allemagne sur des marins sans défense, exerçant un travail pénible et loyal. »

Aujourd'hui a lieu, à Stockholm, une conférence entre les directeurs des postes de Suède, de Norvège et de Danemark, on y discutera l'organisation des relations postales.

En Espagne

LA REPONSE DE L'ESPAGNE A LA NOTE DE M. WILSON

Madrid, 9 Février.

En réponse à la note adressée par M. Wilson à tous les pays neutres, leur demandant d'adopter une ligne de conduite identique à celle des Etats-Unis, le ministre des Affaires étrangères, M. Gimeno, a remis à l'ambassadeur des Etats-Unis à Madrid, une copie de la réponse notifiée aux puissances centrales.

Le ministre a ajouté que dans la situation actuelle, et étant donné sa politique internationale, l'Espagne ne pouvait prendre une autre attitude que celle définie dans les déclarations faites aux empires centraux.

Le Torpillage du « California »

Il y avait des Américains à bord

Londres, 9 Février.

Au nombre des victimes du torpillage du *California* se trouvent deux, peut-être trois enfants américains.

Quarante disparus

Paris, 9 Février.

Selon une dépêche de Londres, au *Petit Parisien*, les disparus du *California* sont au nombre de 40, parmi lesquels 13 femmes et 6 enfants. Le second officier du *California*, M. Mac Callum, a fait au correspondant à Londres, du *Petit Parisien*, le récit suivant :

« Le paquebot transportait 205 passagers ou hommes d'équipage. Les passagers n'étaient qu'au nombre de 32. Hier matin, mercredi, par un temps clair, le navire fut brusquement atteint par une torpille, tirée par un sous-marin que nous n'avions pas aperçu. Il n'y eut pas la moindre panique à bord. Le capitaine ordonna de mettre les canots à la mer et les passagers, qui se comportèrent admirablement, y prirent place.

« Le capitaine ne quitta le paquebot que quand il s'engloutit avec lui. Il parvint à atteindre un canot qui avait chaviré et put, plus tard, être recueilli.

« Aucun avertissement d'aucune sorte ne nous fut donné par les pirates. Nous restâmes dans les canots pendant environ une heure, avant d'être recueillis. L'équipage et les passagers ont perdu tout ce qu'ils possédaient.

« Parmi les quarante disparus, se trouvent le mécanicien en chef Smith, le second mécanicien Cunnigham et le troisième officier Simpson, un sollicitor, M. Alfred Knox. Parmi les disparus, il y a 4 femmes et 3 enfants, et parmi les blessés, 9 femmes et 3 enfants.

« Des échanges de télégrammes ont eu lieu entre Glasgow et les Etats-Unis, au sujet du troisième enfant également présumé américain. La réponse définitive, concernant la nationalité exacte de cet infortuné, ne sera cependant acquise que dans la journée de demain.

Washington, 9 Février.

La nouvelle du coulage du *California* connue tard dans la soirée d'hier par les crieurs d'éditions spéciales, a causé immédiatement une intense émotion à Washington. Toutes les maisons semblèrent se vider tant chacun avait hâte d'avoir les journaux et des détails sur le torpillage. Cependant cette première émotion s'atténua dès qu'il fut connu que le vapeur coulé était anglais, et que le seul Américain qui fut à bord avait été sauvé.

A l'heure actuelle le gouvernement n'a pas encore fait connaître ses intentions. Tout dépend du jugement du président.

Les Médailles de la Guerre

Pour commémorer les victoires françaises

Paris, 9 Février.

L'administration de la Monnaie, reprenant une tradition interrompue depuis le règne de Louis XIV, a résolu de frapper des médailles qui perpétueront et illustreront le souvenir des grandes dates de la guerre.

Deux de ces médailles sont déjà sorties des ateliers. L'une évoque le premier appel claironnant de la délivrance, la fin des journées angoissantes qui suivirent le fameux communiqué « de la Somme aux Vosges ! »

La Médaille de la Marne, gravée par Legastelois, représente le champ de bataille où s'est décidé l'avenir de l'humanité, une Renommée triomphante incarnant l'âme de la France plane au-dessus de la mêlée ; dans un coin, voici les taxis dont on connaît le rôle utile ; au loin, Paris attend anxieux et grave. Au revers, trois têtes superposées, confondues dans la même gloire : Joffre, Maunoury, Galliéni.

Deuxième glorieuse étape : l'Yser ! Le graveur Allouard a admirablement illustré l'héroïsme des fusiliers marins, et traduit de façon impressionnante leur victorieuse résistance. Au revers, deux médaillons reproduisent les traits populaires du général Foch et de l'amiral Ronarc'h.

La troisième médaille est en préparation, elle illustrera la page glorieuse de Verdun à laquelle notre admiration reconnaissante associe si justement les noms du général Nivelle, du général de Castelnau et du général Pétain.

Les Primes à la Culture du Blé

Un projet de loi va les fixer à 5 francs par quintal et à 20 francs par hectare ensemencé au printemps

Paris, 9 Février.

La Commission de l'Agriculture de la Chambre, à laquelle s'étaient joints les membres de plusieurs autres Commissions, s'est réunie pour entendre les déclarations de MM. Herriot et Clémentel sur le ravitaillement de la population en pommes de terre et en blé.

Les deux ministres, sur les pressantes instances de M. Jugy, député des Basses-Alpes, ont promis que le gouvernement déposerait, à bref délai, un projet de loi portant de 3 à 5 francs le quintal la prime à la culture du blé et instituant une autre prime de 20 francs par hectare ensemencé au printemps.

Les membres de la Commission, en fin de séance, ont été unanimes pour demander pour les agriculteurs à MM. Herriot et Clémentel la main-d'œuvre qui leur est accordée trop parcimonieusement, et les engrais indispensables qu'il leur est difficile ou presque impossible d'obtenir.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

La Crise du Charbon au Sénat

Paris, 9 Février.

La séance est ouverte à 1 heure 30.

M. Antonin Dubost préside.

LA CRISE DU CHARBON

Le Sénat reprend la suite de la discussion des interpellations sur la crise du charbon.

M. Peytral monte à la tribune.

La Situation à Marseille

M. Peytral expose la situation faite au département des Bouches-du-Rhône et spécialement à Marseille par le manque de charbon. Cette situation, dit-il, est critique. Il y a quelques jours, les industries locales étaient à la veille de s'arrêter faute de force motrice et d'éclairage. De son côté, la marine marchande était entravée par suite du manque de charbon. Jusqu'à ces derniers temps, Marseille n'était pas autorisée à s'approvisionner aux mines du Gard ni aux gisements de lignites du département des Bouches-du-Rhône. Heureusement, la situation à cet égard a changé. On a promis à Marseille 10.000 tonnes du stock de la marine nationale à Toulon, 6.000 tonnes seulement sont arrivées.

D'un autre côté, des déroutements regrettables de navires charbonniers destinés à Marseille ont été ordonnés. Je demande à M. le ministre si Marseille recevra prochainement le navire chargé du charbon qu'elle attend anxieusement, si l'interdiction du transport du charbon par voie ferrée va être levée et si des facilités plus grandes seront données au commerce libre de manière à favoriser les réapprovisionnements en combustible de notre région. (Très bien !).

L'approvisionnement du pays

Avec **M. Servant**, l'interpellation prend une tournure plus générale et vise l'approvisionnement du pays tout entier. Nous devons exprimer au gouvernement représenté par M. Herriot, nos critiques au sujet de l'action gouvernementale et nos vœux. La séance d'hier n'a malheureusement pas fait beaucoup avancer la question. Elle est loin de nous avoir rassurés.

M. Servant critique ensuite les bureaux du ministère des Travaux publics. Il est très difficile, dit-il, de fixer la responsabilité des divers organes du ministère des Travaux publics. Les bureaux de ce ministère ne sont pas animés de l'esprit de guerre, ils vivent dans un état de quiétude qui n'est véritablement pas de circonstance.

Nous voulons pouvoir dire à nos populations : Le nécessaire va être fait pour que vous ayez du charbon.

M. Debierre reproche à l'Etat d'avoir pris le monopole de l'importation du charbon et d'avoir traité à ce sujet avec l'Angleterre. Il dit que cette solution peut être favorable à nos alliés mais qu'elle ne l'est pas au commerce et à l'industrie français. Il exprime des craintes pour l'approvisionnement de la population, mais surtout des usines travaillant pour la Défense Nationale.

M. Herriot. — Nous avons une convention avec l'Angleterre. On pourrait y renoncer et rendre l'importation libre. Ce serait la fin de la crise. Pour moi, je recourrais donc volontiers à ce moyen si la France ne devait pas en souffrir, mais vous savez quel est le fait qui empêche actuellement les bateaux d'arriver dans nos ports ?

M. Monis. — Que faites-vous, que fait le gouvernement pour empêcher ce fait de se produire de se perpétuer. Nous ne pouvons isoler les questions et les responsabilités.

M. Herriot. — Si nous ne brisons pas la convention qui nous lie à l'Angleterre il faut l'appliquer loyalement et ne pas la détruire en détail. Elle a d'ailleurs de grands avantages. C'est la meilleure fortune que l'on puisse avoir à l'heure actuelle que d'être les Alliés sur mer des Anglais. (Très bien ! Très bien !) Sans doute on peut et on doit assouplir, commercialiser la convention, mais l'Angleterre s'est montrée déjà très libérale pour la France dans la répartition du fret disponible. Nous devons lui être reconnaissants. (Très bien ! Très bien ! et applaudissements) pour la loyauté avec laquelle elle applique les accords intervenus. (Nouvelle approbation).

M. Herriot ajoute que le maximum de fret a été rendu possible par l'Angleterre, grâce à la restriction des importations non indispensables. On parle, dit-il, de la liberté du fret comme d'un remède à notre portée. Or, la restriction du tonnage disponible porte sur les transports non taxés aussi bien que sur ceux qui sont taxés.

Cela démontre que nous n'aurions pas plus de bateaux à notre disposition si nous renoncions au système actuel pour rendre au commerce toute sa liberté. (Très bien ! Très bien !)

M. Peytral. — Il faut continuer les négociations.

M. Gaudin de Villaine monte à son tour à la tribune. Il critique très vivement le gouvernement et dit que pendant que dans les grandes administrations on chauffe à blanc, les amphithéâtres de la Sorbonne et les Lycées ne sont pas chauffés.

M. Bienvenu-Martin demande la répartition du charbon pour les soins des offices départementaux afin d'établir l'égalité entre les diverses régions de la France.

M. Herriot vient de nouveau à la tribune. — Je veux, aujourd'hui, me borner à répondre aux observations nouvelles qui m'ont été présentées au cours de la séance. M. Barbier a conseillé la réduction du nombre des trains de voyageurs, la reprise des horaires de mobilisation et l'organisation de trains navettes. Je suis déjà entré dans la voie qu'il indique. Il y a au ministère tous les matins une réunion avec les représentants de réseaux ; c'est une bonne méthode industrielle qui est également bonne pour nous. (Très bien !) Nous étudions tous les jours la question de la suppression des trains. Déjà le parcours kilométrique a été réduit de 15.624 kilomètres au 10 octobre 1916, à 10.516 kilomètres au 1er février 1917 soit de 33 %.

Les réductions opérées abaissent le chiffre des trains au-dessous du chiffre prévu par l'horaire de mobilisation. Nous supprimons les trains rapides sur les voies encombrées : c'est ce que nous avons fait sur le Nord.

Nous suivons journellement la question en employant les pratiques industrielles (Très bien ! Très bien !). Nous avons organisé un certain nombre de trains navettes. Ce système ne peut pas être développé indéfiniment parce que les trains retournent à vide. Nous spécialisons le plus possible, mais on ne peut pas aller trop loin; ce qu'il faut surtout c'est une surveillance industrielle de tous les instants sur un réseau qui n'a pas été réparé depuis deux ans. M. Garbir a signalé qu'il y avait des mines inexploitées et qu'on devait exploiter celles qui sont en surface, une enquête m'a montré qu'il y a en France 1.460 concessions de mines sur lesquelles 346 mines de combustible ne sont pas exploitées. Vingt-cinq d'entre elles ont fait retour à l'Etat.

Je suis décidé à entrer dans la voie de la médiation et à offrir ces mines aux Sociétés présentant des garanties.

M. Herriot. — Je réponds à quelques questions d'ordre régional et départemental.

M. Monis. — Bordeaux n'a plus que pour six jours de charbon.

M. Herriot. — Au sujet de Marseille je ne puis, on le comprendra, donner au public des renseignements précis sur les mouvements des bateaux, mais je déclare que les bateaux, dont l'arrivée est attendue, sont attentivement surveillés. Le transport par voie ferrée, de port à port, est interdit en principe et cette interdiction est justifiée. J'obtiendrai une dérogation pour le transport de charbon de Toulon à Marseille. J'ai levé l'interdiction d'exploiter des mines de lignite et je favorise même cette exploitation. Nous revisons les zonages.

En ce qui concerne Bordeaux, des mesures sont prises, dont je ne puis révéler ici le détail. Pour le surplus, je me réfère à mon exposé d'hier, j'espère, d'ailleurs, avoir répondu avec précision, aux questions qui m'ont été posées (Applaudissements).

La discussion est close.

AVANT LE SCRUTIN

Le président donne lecture des ordres du jour suivants :

« Le Sénat, regrettant que le gouvernement, malgré le savertissements qui lui ont été donnés par les les commerçants et les Commissions parlementaires, n'ait pas pris en temps utile les mesures nécessaires au ravitaillement des charbons de nos usines et de nos populations, passe à l'ordre du jour. »

Le deuxième ordre du jour, de MM. Poirson et Aimond est ainsi conçu : « Le Sénat, regrettant que des mesures n'aient pas été prises en temps utile par le gouvernement pour remédier à la crise du charbon passe à l'ordre du jour. »

M. Paul Strauss, au nom des sénateurs de la Seine, propose l'ordre du jour pur et simple.

M. Vieu. — Je voterai l'ordre du jour pur et simple avec cette signification qu'il implique la confiance dans le gouvernement et l'approbation des déclarations de M. le ministre des Travaux publics. (Exclamations sur divers bancs).

M. Herriot. — J'ai répondu aux questions de mes collègues, dit-il, je me placerai sur le terrain de la droiture, de la probité. Je veux sortir d'ici avec une situation nette. Si le Sénat le désirait, je reprendrais ma liberté personnelle avec le plus grand plaisir. Le débat, cela va sans dire, reste ouvert devant le Sénat, mais j'ai besoin d'autorité pour poursuivre ma tâche. Je déclare que j'accepte l'ordre du jour pur et simple, s'il est voté dans les conditions précisées par M. Vieu. (Mouvements divers). Je n'accepterais aucune équivoque, il n'est pas nécessaire que je reste au pouvoir, mais si j'y reste, je ne peux accepter aucune diminution de ma situation devant le pays. (Très bien ! Très bien !)

Répondant à une question de M. Peytral, le président fait remarquer que l'ordre du jour pur et simple montre que l'assemblée n'entend voter aucun ordre du jour motivé. Il fait connaître que MM. Poirson et Aimond ont modifié leur ordre du jour dans les termes suivants :

« Le Sénat, regrettant que des mesures n'aient pas été prises en temps utile pour remédier à la crise du charbon, et confiant dans le ministre des Travaux publics pour la faire cesser, passe à l'ordre du jour. » (Mouvements divers).

M. Herriot, déclare ne pouvoir accepter cet ordre du jour.

Vote de l'ordre du jour pur et simple

Il est alors procédé au scrutin sur l'ordre du jour pur et simple, qui est adopté par 210 voix contre 33, sur 243 votants.

La séance est levée à 6 heures 55 et renvoyée à mardi prochain, 3 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 9 Février.

La séance est ouverte à 3 h. 10, sous la présidence de **M. Deschanel**.

L'interpellation sur l'aéronautique

M. Deschanel. — M. Raoul Anglès demande à interpeller sur la réorganisation de l'aéronautique militaire. Quelle date propose le gouvernement pour la discussion de cette interpellation ?

M. Besnard. — Le gouvernement demande à M. Anglès d'accepter la discussion de son interpellation dans quelques semaines seulement parce que nous sommes en pleine période de réorganisation et que les Commissions parlementaires sont saisies de rapports extrêmement intéressants. Les mesures prises seront de nature à donner satisfaction à M. Anglès.

M. Anglès et Besnard se mettent d'accord pour la date du 2 mars, qui est adoptée après quelques réserves formulées par M. Anglès au sujet de la nature des attributions du général Guillemin pour la réorganisation de l'aéronautique.

La situation des sous-lieutenants

La Chambre adopte la proposition de loi de MM. Briquet et Rognon ayant pour objet de modifier pour le temps de guerre les règles relatives à l'avancement des sous-lieutenants.

ARTICLE PREMIER. — En temps de guerre l'ancienneté des sous-lieutenants et assimilés d'active ou de complément est établie en tenant compte du temps passé par eux dans la position de sous-lieutenant à titre temporaire ayant leur confirmation dans ce grade à titre définitif.

ART. 2. — La disposition de l'article précédent s'applique également aux sous-lieutenants qui, nommés à titre temporaire depuis la mobilisation ont été confirmés dans leur grade à titre définitif avant la promulgation de la présente loi.

ART. 3. — Les sous-lieutenants et les assimilés à titre temporaire du Service de Santé susceptibles de servir dans les unités combattantes ayant servi au moins un an dans la zone des armées ou y ayant été blessés seront nommés lieutenants à titre temporaire au bout de deux ans de grade.

La Chambre adopte le projet de loi portant prolongation des délais de déclaration pour l'impôt général sur le revenu. Les déclarations, stipule le projet sont reçues dans les trois premiers mois de chaque année.

L'affaire des carbures

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur l' « affaire des carbures ».

MM. Thomas et Viviani restent seuls au banc du gouvernement. Les députés sont nombreux.

LES INTERPELLATIONS

M. Bokanowski interpelle le premier sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour assurer le libre cours de la Justice dans cette affaire. Il rappelle qu'en mars 1915 le Parquet de la Seine fut saisi d'une affaire d'accaparement de carbures de caicium par un consortium composé de Français, Autrichiens, Suisses et Italiens. Il fut démontré que ce consortium aurait fait passer à l'ennemi depuis le début de la guerre des substances chimiques servant à fabriquer des explosifs très puissants. Un des inculpés fut entre temps condamné par contumace pour avoir introduit de l'aluminium chez l'ennemi. Les Parquets français ont généralement mis un zèle louable à réprimer les faits de commerce avec l'ennemi. Certains individus furent condamnés sans délai pour vente d'appareils photographiques ou de cordes de violons, ici il s'agit de matières destinées à massacrer nos soldats et ce n'est que le 22 novembre 1916, sur l'injonction formelle du garde des Sceaux, que le Parquet de la Seine se décide à ordonner des poursuites pour haute trahison. Ces réquisitions auraient dû être prises dès le mois d'août 1915 (Applaudissements à l'Extrême-Gauche et sur divers bancs).

M. Bokanowski reproche au procureur de la République d'avoir hésité à prendre des réquisitions et d'avoir cherché à innocenter les accusés (Protestations au Centre).

M. D'Iriart d'Etchepare. — Nous ne pouvons pas nous substituer à la justice. Nous n'avons pas les documents pour nous prononcer. La seule question est de savoir si le procureur de la République a fait son devoir. (Très bien ! sur divers bancs).

M. Bokanowski. — La Cour d'Appel a lavé le juge d'instruction des attaques et diffamations dont il a été l'objet. Je demande au garde des Sceaux d'apprécier le rôle du procureur de la République de la Seine au cours de cette contre-attaque des accusés. Je lui demande s'il laissera ce procureur de la République à la tête du Parquet de la Seine. (Protestations au Centre).

M. Paul Meunier interpelle, à son tour, sur l'attitude du procureur de la République dans l'affaire des carbures.

M. Paul Meunier. — Le procureur de la République a tenté par un réquisitoire d'innocenter ensuite par des incidents de dessaisir le juge d'instruction, voilà son rôle. Je n'apprécie pas.

M. Paul Meunier fait l'historique de l'affaire d'accaparement des carbures et lit des documents au sujet des contrats passés avec la maison Krupp par le consortium. (Mouvements à l'Extrême-Gauche et sur divers bancs.) Le garde des Sceaux a reconnu que ces hommes, en livrant du ferrosilicium à une puissance étrangère antérieurement à la guerre, mais en prévoyant l'éventualité d'une guerre, ont mis au-dessus de l'intérêt de la patrie l'intérêt de leurs sociétés. De plus, ces hommes ont livré à la Société la Lonza, 300 tonnes de cyanamide, de septembre 1914 à février 1915. La Lonza a vendu à l'Allemagne son stock de ferrochrome. Le garde des Sceaux invita, le 21 novembre 1916, le procureur de la République à ouvrir une information sur ces faits.

M. Paul Meunier. — Les ordres du garde des Sceaux furent suivis. Je lui demande de déclarer que le juge d'instruction qui agit en pleine indépendance ne pourra pas être dessaisi. Je demande au garde des Sceaux qui a redressé les erreurs du Parquet de venir dire ici que la pleine liberté de la justice est garantie (Applaudissements à Gauche).

Déclaration de M. Viviani

M. René Viviani monte à la tribune, il a placé devant lui un énorme dossier. Il déclare d'abord que la Chambre ne peut pas s'ériger en Cour de justice dans une affaire aussi complexe (Vifs applaudissements au Centre et sur divers bancs). Je ne puis rien dire qui puisse être interprété à la charge ou à la décharge des inculpés (Applaudissements sur les mêmes bancs).

M. Viviani rappelle comment en 1915, étant président du Conseil, il fut saisi par la Commission du budget d'une affaire d'accaparement de carbures. Il transmit l'affaire au garde des Sceaux, M. Briand, qui fit ouvrir une information.

M. Bokanowski s'est étonné de la longueur de l'instruction, mais que la Chambre réfléchisse qu'il s'agit d'une affaire concernant quinze sociétés de nationalités diverses, neuf inculpés que le juge d'instruction, remontant à plusieurs années, dut comparer des bilans contradictoires, qu'il y eut quarante-trois perquisitions, cent mille pièces saisies, des expertises et contre-expertises extrêmement longues.

M. Bokanowski a donc tort de comparer cette formidable entreprise judiciaire avec une affaire de saisie de brassards de première communion Bedouce. Il ne s'agit, en effet, malheureusement pas de brassards de première communion.

M. Viviani. — Plus l'inculpation est sérieuse et plus les inculpés doivent savoir que toutes les garanties ont été respectées au seuil du prétoire (Applaudissements nombreux sur divers bancs).

M Henri Robert, bâtonnier de l'Ordre des avocats, assiste au débat dans la loge diplomatique.

M. Viviani remarque que M. Bokanowski n'a pu apporter contre le procureur de la République aucun fait délictueux. Il rappelle les principes interdisant au garde des Sceaux d'intervenir dans une instruction ouverte. Les procureurs généraux, les procureurs de la République ont une mission, prennent leur responsabilité, je ne peux connaître toutes les affaires et je ne demande pas à ces magistrats d'être des courtisans (Vifs applaudissements) ils ne peuvent différer d'avis avec moi sur une question de droit. Le garde des Sceaux cite des précédents juridiques.

M. Viviani précise les points de droit sur lesquels il n'était pas d'accord avec M. Lescouve, mais, dit-il, il faut reconnaître que la loi du 4 avril 1915, relative au commerce avec l'ennemi, ne pouvait avoir d'effet rétroactif et que pour qu'il y ait délit il faut qu'il y ait intention de nuire. Il faut l'élément moral, eh bien pour l'affaire des fournitures de courants électriques fallait-il cesser cette fourniture alors que dans l'intérêt de la nation le courant électrique était nécessaire pour fabriquer nos munitions. (Mouvements).

QUESTIONS DIVERSES

M. de Kerguezec. — Et l'affaire des pétroles roumains et les marchés.

M. Viviani. — Je serai à la disposition de la Commission des marchés.

M. Simyan. — Nous vous saisirons donc.

M. Millevoye. interrompt aussi de son banc :

« M. le garde des sceaux, dit-il, vous avez écrit un rapport, dont M. Paul Meunier nous a donné lecture. Ce rapport établit, devant le pays, qu'une Société française s'est crue au-dessus de la loi. Ces Français, dont les enfants se battent, auront appris avec indignation l'existence de contrats avec Essen, avec Krupp. M. le garde des sceaux, en poursuivant, vous avez fait votre devoir de Français ; vous le suivrez jusqu'au bout. (Applaudissements).

M. Renaudel. — C'est le procès du capitalisme international. (Applaudissements).

Nouvelle intervention de M. Viviani

M. le garde des Sceaux reprend la parole :

M. Viviani déclare qu'il faut que tous les voiles soient déchirés et il apprend à la Chambre, très émue, que c'est un député, M. Lacave-Laplagne, incité par son beau-frère qui, à la Commission du budget, a été l'instigateur de toute l'affaire, provoquant l'intervention du garde des sceaux et que, dernièrement, M. Lacave-Laplagne a écrit au principal inculpé qu'il regrettait l'instruction ouverte ; qu'il savait que la Société électro-chimique avait agit dans l'intérêt de la défense nationale, qu'il était étranger à l'affaire, et qu'il demandait une licence des procédés d'électrolyse pour la Société des forces motrices de la Garonne. (Vifs mouvements sur tous les bancs).

M. Cabassus veut interrompre, mais la Chambre exige que le garde des sceaux poursuive son discours.

M. Viviani. — Si un non-lieu s'était imposé à ma conscience, usant de mon droit, je l'aurais prononcé ; mais je suis indifférent aujourd'hui aux embrassement tardifs. (Applaudissements unanimes). Il m'importe peu qu'on ait accusé d'antipatriotisme un consortium dans lequel maintenant on veut pénétrer: (Vifs applaudissements). Qu'on ait voulu marquer d'infamie certains fronts, quitte à venir effacer d'une main timide, la tache qu'on a faite. Au-dessus de tout, maintenant, s'est dressée l'action publique, qui est montée si haut, qu'elle est devenue action nationale. Elle ne périclitera pas dans ma main. (Vifs applaudissements).

M. Viviani en arrive à l'incident des rapports d'experts surchargés par le juge d'instruction. Il fait appel à la conscience d'avocat de MM. Bokanowski et Paul Meunier pour reconnaître que la défense des inculpés était en droit d'exiger le respect de toutes les garanties.

M. Viviani déclare que toutefois, il ne prit aucune sanction contre le juge, parce que son patriotisme l'avait peut-être débordé.

Une enquête fut ouverte, qui établit qu'il n'y avait pas eu déformation des expertises, mais seulement rétablissement de passages illisibles. D'autres incidents malheureusement se sont produits qui vont, à nouveau, faire l'objet d'une enquête.

Quoi qu'il en soit, l'action publique est entre mes mains. Je suis responsable. On dit, à tort, que je suis le chef des magistrats; ceux-ci rendent leurs arrêts en toute indépendance. Je suis le chef du Parquet, des procureurs et substituts. J'ai confiance dans ceux qui ont agi dans cette affaire.

M. Viviani déclare, en particulier, que M. Lescouvé, procureur de la République, a toute sa confiance, non par amitié, parce qu'il y a trente ans, à la conférence des avocats, ils se disputaient la première place, mais parce que c'est son devoir.

M. Viviani stigmatise la partie civile qui, d'un côté, dénonce et, par derrière, est surprise tendant la main aux inculpés. (Applaudissements). Comme chef, j'ai le droit, du haut de cette tribune, de reconforter, dans la plus difficile, dans la plus haute des missions, le magistrat qui a accompli tout son devoir. L'action publique est en mouvement, je ne connais pas de puissance sociale qui puisse l'arrêter. (Vifs applaudissements).

Quelles que soient les puissances sociales qui se dressent, le métier d'honnête homme est toujours facile. (Applaudissements prolongés). Je suis assiégé tous les jours par des placets injurieux jusqu'au seuil de cette Chambre. Voulez-vous savoir ma réponse ? Peu importe ce qui arrive, on doit faire son devoir. On le fait aisément quand on peut opposer à la calomnie qui passe, la permanence d'une vie sans tache. (Applaudissements sur tous les bancs).

Le garde des Sceaux est l'objet de vives félicitations de la part de nombreux députés lorsqu'il regagne le banc du gouvernement.

AVANT LE VOTE

M. Deschanel donne lecture du seul ordre du jour dont il est saisi par **M. Paul Meunier**, ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, prenant acte des déclarations du garde des Sceaux, décide que la pleine lumière sera faite par une Commission d'enquête nommée par elle, dès la clôture de l'instruction, sur les révélations graves qui lui ont été apportées, résolue à assurer à tous les inculpés, quelle que soit leur position sociale, les mêmes garanties de justice, et aux magistrats la même indépendance passe à l'ordre du jour ».

Cris : L'ordre du jour pur et simple !

M. Millevoye. — Le débat n'est pas épuisé.

M. Laval. — Après l'admirable discours du garde des Sceaux, nous voterons l'ordre du jour pur et simple avec cette signification que nous avons confiance dans sa fermeté pour mener l'affaire jusqu'au bout.

M. Lucien Dumont. — Parlez haut et ferme, vous connaissez l'affaire mieux que personne. (Mouvements).

M. Deschanel. — Alors laissez-le parler. (Rires).

M. Laval. — Il ne faut pas qu'on puisse dire au dehors qu'un juge d'instruction, que tout le monde connaît comme un grand honnête homme, puisse être considéré comme ayant desservi la justice. Le garde des Sceaux nous a d'ailleurs dit que M. Coutant, juge d'instruction, restait saisi. (Applaudissements à l'Extrême-Gauche et sur divers bancs). Nous avions dénoncé les dangers de l'internationalisme de la finance. Si justice n'était pas faite nous veillerions. (Applaudissements à l'Extrême-Gauche et sur divers bancs).

M. Paul Meunier, tout en demandant quelques explications sur la conduite de la justice, se rallie à l'ordre du jour pur et simple.

M. Viviani déclare que le gouvernement accepte l'ordre du jour pur et simple, ayant la signification d'un ordre du jour de confiance. Il explique ce que sera sa conduite et dit qu'il ne peut indiquer si l'action sera poursuivie par les tribunaux civils ou par le Conseil de guerre. Ce à quoi il s'engage, c'est de veiller à ce que l'action publique soit menée avec vigueur.

M. Paul Meunier prend acte des paroles du garde des Sceaux.

A ce moment, justifiant son vote, **M. Siegfried**, dit qu'il votera l'ordre du jour pur et simple et affirme que la Société des Carbures est parfaitement honorable.

Ces paroles soulèvent les protestations d'une certaine partie de la Chambre.

M. Bedouce déclare que, dans ces conditions, il votera contre l'ordre du jour pur et simple. Des faits, dit-il, ont été dénoncés et dont nous ne pourrons jamais couvrir les auteurs.

M. Dumesnil, tout en ne s'associant pas aux paroles de M. Siegfried, dit que la Shambre peut très bien voter l'ordre du jour de confiance au gouvernement.

Le président dit alors qu'il est saisi d'un nouvel ordre du jour signé par MM. Desplas et Ignace : « La Chambre, confiante dans la fermeté du gouvernement pour assurer le libre cours de la justice, passe à l'ordre du jour ».

Vote de l'ordre du jour de confiance

M. Viviani déclare se rallier à l'ordre du jour Desplan qui est voté à mains levées.

La séance est levée à 8 heures 20.

Séance mardi 3 heures.

Lettre du Sénat

Paris, 9 Février.

Notre éminent ami M. Peytral a porté, aujourd'hui à la tribune du Sénat la question si importante de l'approvisionnement en charbon de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône.

En termes énergiques, le dévoué sénateur a montré quelle a été la gravité de la situation créée à Marseille par le manque de combustible. M. Peytral a éloquemment protesté contre le manque général de prévoyance du gouvernement, et, d'une façon plus particulière, contre les fâcheuses décisions qui ont risqué d'arrêter la marche de nos industries provençales et qui ont été sur le point de créer au sein de la population des Bouches-du-Rhône une gêne pénible. Ces décisions, nos lecteurs les connaissent : envoi à Rouen d'un bateau de charbon destiné à Marseille, interdiction pour notre ville de s'approvisionner aux mines du Gard, ni aux gisements de lignite des Bouches-du-Rhône.

L'orateur, très écouté par l'assemblée, a terminé son discours sobre et substantiel en demandant à M. le ministre du Ravitaillement de lui donner l'assurance que Marseille recevrait sans tarder le bateau de charbon qu'elle attend avec anxiété, que l'interdiction de l'approvisionnement de notre ville par voie ferrée serait levée et que le commerce libre obtiendrait toutes les facilités indispensables pour ravitailler notre région en combustible.

L'exposé net et précis de M. Peytral a été salué par les applaudissements de la Haute-Assemblée.

Dans sa réponse aux divers orateurs qui, au cours de la même séance, ont souligné toute la portée de la crise du combustible, M. Herriot ne pouvait point ne pas accorder une attention toute spéciale aux arguments du distingué sénateur des Bouches-du-Rhône. Aussi, le ministre a-t-il promis que les bateaux, dont l'arrivée était attendue, seraient très attentivement surveillés. S'il n'est pas allé jusqu'à s'engager à supprimer l'interdiction de transporter du charbon par chemin de fer, de port à port, il a bien voulu assurer qu'il interviendrait pour obtenir une dérogation concernant l'acheminement par vagons du combustible à transporter de Toulon à Marseille. M. Herriot a, en outre, déclaré que l'exploitation des mines de lignite serait intensifiée.

Souhaitons que ces mesures soient appliquées sans retard. Dans ces conditions, il est à espérer que la crise du charbon sera au moins sérieusement atténuée en ce qui concerne notre région.

Et de cela notre population saura gré à M. Peytral.

Notules Marseillaises

Sur le marché

Quand on parle de la vie chère, on est habitué à entendre énoncer la raison coutumière qui explique toutes les augmentations : le fret est très cher, et il n'y a pas de vagons. Mais, sur le marché, pour les légumes frais, par exemple, ces raisons n'existent plus. Les épinards qui, vendus 4 sous le kilo avant la guerre, atteignaient 16 et 18 sous ces jours-ci; les choux-fleurs, qui ont varié de 14 à 24 sous, selon la grosseur; les poireaux, qui se paient maintenant 1 sou la pièce et plus; les navets, les carottes ne se récoltent pas en Amérique pour être vendus à Marseille et ce n'est pas le prix du fret qui explique l'augmentation. On serait peut-être bien en peine de donner une raison autre que : La vie est chère, on doit en profiter.

Il y a tout de même beaucoup d'excès dans cette pratique et un peu de surveillance ne serait pas de trop... Le sou d'herbes marseillais a vécu : les marchands ne consentent plus que 2 sous d'herbes et l'on n'est pas copieusement servi... On vend sans contrôle, aux prix que fixent les paysans et les revendeuses.

Chronique Locale

Dans sa dernière assemblée, la Commission des Hospices Civils a attribué la médaille d'argent du Travail à l'une de ses plus dévouées employées, Mme Constantine Fouque, veuve Trottel, directrice du service de la Lingerie à l'Hôtel-Dieu. La remise de cette juste récompense de 30 années de bons et intelligents services dans cette administration, lui a été faite en termes aimables, au nom de la Commission, par son sympathique président, notre ami le professeur Livon, en présence d'une délégation du personnel. Au cours d'une collation qui s'en suivit, les amies et collaboratrices de Mme Trottel, que nous félicitons à notre tour, lui remirent en souvenir un bronze du meilleur goût.

La conférence de M. Edmond Haraucourt.— Cet après-midi, à 5 heures, a lieu au Théâtre des Variétés, la sixième conférence de l'Association Artistique de Provence. M. Edmond Haraucourt, le noble et vibrant poète, parlera sous le titre « Mon Filleul de Guerre », de Paul Lintier, auteur de « Ma Pièce », mort au champ d'honneur. Une audition artistique suivra la conférence. Cartes au Théâtre des Variétés.

Cours commerciaux Beddoukh (12e année, 10, rue de l'Académie, dirigés par Mlle Beddoukh, professeur de sténo-dactylo à l'Ecole Supérieure). — Les élèves dont les noms suivent ont obtenu le diplôme de sténo-dactylographes : Y. Segré, B. Lévy, M. Antoniotti, M. Laget, A. Lorent, D. Valenq, M. Chaspoul, R. Boyron, M. Bianconi, A. Faure-Brac, L. Pricot, A. Pourrière, M.-J. Roubaud, M. Palanchard, J. Bertonnazi, F. Orla, A. Pasqualini, M. Long. De nouveaux cours de sténo-dactylo, comptabilité, orthographe, etc., commenceront le 15 février.

Conseil de revision de la classe 18. — Le Conseil de revision des Bouches-du-Rhône, composé de MM. Henri Rambert, secrétaire général des Bouches-du-Rhône ; le commandant Rosset ; Peyreigne, vice-président du Conseil de Préfecture ; H.-M. Maurel, conseiller général ; Cayol, conseiller d'arrondissement, assisté de MM. Sourd, adjoint au maire de Marseille ; Clerc, chef du Bureau militaire de la Mairie ; Enisse, secrétaire du Conseil de revision, s'est réuni, hier, à la Préfecture, pour examiner les jeunes gens de la classe 1918, inscrits dans le 7e canton de Marseille.

Raviolis, Canelonis, Nouilles Rossini, r. Rome, 6

Le truc à la somme perdue. — On nous prie de signaler le truc de deux enfants qui simulent la perte d'une petite somme, se lamentent et l'un d'eux termine en faisant la quête pour remplacer la somme perdue... et le tour joué, ils vont recommencer un moment après dans un autre quartier.

Acte de probité. — Le soldat Léominster Abel du 40e régiment, a trouvé dans le train un sac à main de dame contenant une petite somme d'argent et divers objets qu'il s'est empressé de remettre au commissaire militaire de la gare de Marseille. Le général gouverneur a félicité ce militaire de son acte de probité.

Chemins de fer P.-L.-M. — Numéros des expéditions à recevoir les 10 et 11 courant :

Marseille-Saint-Charles, direction de Vintimille, du n° A 7.645 au n° A 7.700.

Sages-femmes. — Il résulte du décret du 9 janvier 1917 et de l'arrêté du 11 janpier 1917, faisant suite à la loi du 5 août 1916, les dispositions suivantes :

Les études de sages-femmes, nouveau régime, ont une durée de deux ans; elles peuvent être accomplies, soit dans les Facultés ou Ecoles de médecine, soit dans les Maternités. Toutefois la seconde année d'études ne pourra être accomplie que dans les maternités agréées à cet effet par M. le ministre de l'Instruction publique.

Pour s'inscrire, les élèves auront à produire entre autres pièces, le brevet élémentaire ou le certificat d'études secondaires des jeunes filles, ou le certificat d'études spécial institué par le décret et l'arrêté sus-visés, comportant à l'écrit une composition française, et divers problèmes; à l'oral, des interrogations sur les sciences physiques et naturelles, l'histoire et la géographie.

En ce qui concerne les études de l'ancien régime, pour l'obtention du diplôme de sage-femme de 2e classe, pourront seules commencer ces études et ce jusques et y compris octobre 1919, les aspirantes qui justifieront de leur réception à l'ancien certificat d'études spécial, avant le 1er janvier 1917.

Pour la transformation du diplôme de sage-femme de 2e classe en diplôme de 1re classe, les sages-femmes devront produire l'un des trois diplômes exigés pour le nouveau régime, et subir le deuxième examen de fin d'année du nouveau régime.

Pour tous renseignements s'adresser au secrétariat de l'Ecole de médecine du Pharo.

Le blé de Manitoba. — Le Comité d'action agricole de la commune de Marseille porte à la connaissance des agriculteurs que le service du ravitaillement civil tient à leur disposition, au prix de 34 fr. 30 les cent kilogs, en sacs facturés 1 fr. 50 et non repris, en gare de Marseille, des semences de blé dit Manitoba, pouvant se semer jusqu'à la fin mars. Les demandes doivent être adressées, avant le 20 février courant, au service du Ravitaillement civil, à la Préfecture.

Le Comité engage fortement les propriétaires, à les utiliser pour cette culture.

Accident mortel. — Avant-hier soir, en travaillant à bord d'un navire amarré au môle D. un journalier espagnol, André Péros, 26 ans, fut heurté par une palanquée et projeté contre une lisse. On le releva grièvement blessé et on le transporta dans une clinique où il a succombé au cours de la matinée d'hier. M. Delmas, commissaire de police du Xe arrondissement, a ouvert une enquête.

Agresseurs pincés. — L'autre soir, vers 5 heures, boulevard Jeanne-d'Arc, au pont du Jarret, M. Gabriel Raynaud, dessinateur, demeurant impasse Jeune-France, 2, était assailli par quatre individus et dépouillé d'une petite somme d'argent. Les renseignements qu'il put donner permirent, le lendemain, d'arrêter les agresseurs, Ciarlo Emile, 23 ans ; Colombani Edmond, 18 ans ; Nofré Toussaint, 18 ans, et Masco Pascal, 17 ans, que M. Busnel, commissaire de police, a écroués à la disposition du Parquet.

D'où venait ce malaga ? — Vers 6 heures avant-hier matin, le chauffeur Manuel Alcantara, 20 ans, sans domicile fixe, était rencontré du côté de Saint-Lazare, porteur d'un baril contenant 20 litres de malaga. Cet individu s'est refusé à toute explication. Il a été écroué.

Demi-heure après, rue Hoche, la police surprenait des sujets espagnols, Ricra Juan, 17 ans et Ricra Pablo, 19 ans, emportant chacun un baril de vingt litres de malaga, dont ils ne voulurent pas indiquer la provenance. M. Gozzi, commissaire de police, les a fait écrouer.

Enfin, hier matin, vers 3 heures, des gardiens de la paix arrêtaient, place Saint-Lazare, le nommé Goujon Théodore, 40 ans, chargé d'un baril de vingt litres de malaga, qu'il reconnut avoir volé sur les quais. Une enquête est ouverte sur tous ces vols.

Les vols. — Avant-hier matin, vers 11 heures, un individu dérobait à l'étalage de Mme Antoinette Granier, 76, rue Belle-de-Mai, un paquet contenant vingt tricots et vingt caleçons en laine d'une valeur de 200 francs et s'enfuyait. Il n'a pu être rattrapé.

Petite chronique :

Le cours de paléontologie végétale de M. Laurent aura lieu ce soir, à la Faculté des Sciences, à 6 heures. Sujet traité : La méthode en paléobotanique.

A la Faculté des Sciences, M. Repelin, reprendra, ce soir, à 5 heures, la série de ses leçons de géographie physique et de géologie appliquée à la Faculté des Sciences (laboratoire de géologie).

Autour de Marseille

AUBAGNE. — *Vol.* — Une corbeille d'effets d'une valeur de 200 francs, venant de la maison Chapignac, de Marseille, et destinée à Me Jeanseaume à Aubagne, a été enlevée de la charrette du messager Gabriel en cours de route entre Saint-Loup et Saint-Mitre de 5 à 7 heures jeudi soir. Les mauvais sujets, auteurs de ce vol, ont dû couper les cordes qui tenaient cette corbeille. Celle-ci étant placée derrière le chargement, a été enlevée sans que le conducteur, placé sur le devant, s'aperçoive de quelque chose d'anormal. Une enquête est ouverte par les polices d'Aubagne et de Marseille.

Trianon-Cinéma. — Ce soir et demain, matinée et soirée.

Modern' Cinéma. — Ce soir et demain, matinée et soirée.

ROQUEFORT-LA BEDOULE. — *Causerie.* — Demain dimanche, 11 du courant, à 3 heures du soir, salle de la Société de secours mutuels, à Roquefort, le Comité de l'or et de la Défense Nationale fera une causerie publique sur les questions agricoles et questions des économies. On est prié de s'y rendre en grand nombre, les dames sont spécialement invitées.

AIX. — *Remise de décorations.* — Hier matin a eu lieu une prise d'armes dans la cour de la caserne Miollis. Avec le cérémonial d'usage, M. le lieutenant-colonel Lasserre a remis les décorations suivantes :

Médaille militaire : Ali Ben Salem, tirailleur à la compagnie de mitrailleuses du 3e régiment de marche; Messas Zarrouch Ben Mesbah, tirailleur au 3e régiment de marche.

Croix de guerre (ordre du corps d'armée) : Meynier Gaëtan-Emile, soldat au 22e d'infanterie coloniale ; Borelly Marie-Charles, sergent au 9e tirailleurs ;

(Ordre de la brigade) : Deschères Constant, sergent au 2e tirailleurs de marche; Eulini Amar, brancardier à la première compagnie, du 3e régiment de marche ;

(Ordre du régiment) : Mechin Annet, caporal au 216e d'infanterie; Michalon, soldat au 1er tirailleurs de marche; Letelier, tirailleur au 3e régiment de marche: Belgacem, brancardier au 8e régiment de marche de tirailleurs; Chenouf Ahmed, soldat au 5e tirailleurs.

BOUILLON FOURNIER BOUILLON
Dépôt Central, 131, Rue Sainte - Marseille

Les Carnets de Sucre

La délivrance des carnets de sucre *pour les ménages de cinq personnes* continuera aujourd'hui, 10 courant, dans les commissariats de police, de 8 heures à 1 heure, lettres E, F, G ; de 1 heure à 7 heures, lettres H, I, J, K, L.

3093 carnets de sucre pour les ménages de quatre personnes ont été délivrés le 8 février dans les divers commissariats de police. Les commissariats qui en ont distribué le plus sont ceux du Ier arrondissement, place Carnot : 280 ; du XXIIe, Saint-Just : 259 ; du IXe, place de Strasbourg : 226. Environ cinq cents carnets pour une, deux et trois personnes ont été, en outre, distribués. Aucun incident ne s'est produit.

Marseille et la Guerre

Morts au Champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie, nous avons aujourd'hui à citer les noms

De M. Léon Dallard, soldat au 414e d'infanterie, infirmier de la 1re compagnie de mitrailleurs, décoré de la Croix de guerre, tué à l'ennemi le 6 janvier 1917, à l'âge de 26 ans.

De M. Charles Vian, caporal au 3e colonial, tombé au champ d'honneur, le 9 décembre 1916, à l'âge de 25 ans.

De M. François Tricon, soldat au 311e de ligne, tombé au champ d'honneur, le 29 décembre 1916, à l'âge de 30 ans.

De M. Georges Gachet, cité à l'ordre du corps d'armée, mort pour la France le 26 décembre 1916, à l'âge de 27 ans.

De M Joseph Coullomb, d'Arles, soldat au 143e d'infanterie, tué à l'ennemi le 12 janvier 1917, à l'âge de 28 ans.

Le *Petit Provençal* partage l'affliction des familles si cruellement éprouvées et les prie d'agréer ses bien vives condoléances.

Obsèques d'un Brave

Les obsèques du soldat Ainés Louis 36 ans, de la 2e batterie des chasseurs d'Afrique, mort pour la Patrie, ont eu lieu le 8 courant, à 8 heures 30, à l'hôpital militaire, rue de Lodi, ainsi que celles du soldat Randis Charles, 15e section C. O. A., mort pour la Patrie, ont eu lieu le 8 courant, à 2 heures du soir.

Les honneurs funèbres ont été rendus par un piquet en armes.

M. le général gouverneur était représenté par un officier d'état-major.

Le char funèbre portait l'écharpe tricolore ainsi que la couronne d'immortelles offerte par la Pitié Suprme aux militaires morts pour la Patrie.

Cette Œuvre était représentée ainsi que la municipalité.

Congrès des Réformés N° 1

Cette importante initiative due à l'Amicale des Réformés n° 1, groupera dans notre ville les délégués des différentes associations de la région.

Diverses questions y seront traitées, notamment la question du placement des mutilés et réformés ; loi sur les accidents du travail en ce qui concerne les infirmes de guerre ; rééducation intellectuelle des victimes de la guerre, etc., et formation d'une Fédération des Amicales du Sud-Est, qui aura son siège dans une ville du Midi, choisie par le Congrès.

Les grandes bases de cette journée viennent d'être arrêtées et le programme établi nous permet d'envisager une belle journée pour nos glorieux blessés.

Comité de Secours aux Dockers mobilisés

Le Comité porte à la connaissance des dockers le résultat de la souscription de J. Arcamone, chantier de M. Tizot : R. Arcamone, 2 fr. ; J. Arcamone, 3 fr. ; Chapuis T., 1 fr. ; Garibaldi, 1 fr. ; Mazella J. 1 fr. ; Angeline Raphaël, 1 fr. ; Barone L., 1 fr. Total : 10 fr. Nos remerciements.

Nous rappelons aux dockers que nous tenons des listes de souscriptions à la disposition de tous ceux qui voudront bien ne pas oublier, leurs frères, cousins et amis qui sur le front sont aux prises de toutes sortes de difficultés. — *Le Comité.*

L'autre guerre

Nous rappelons que, demain à 4 heures 30 du soir, M. Ménardi, secrétaire du Comité de patronage des apprentis et de l'enseignement technique et directeur des sections industrielles à l'E. P. S. Victor Hugo fera dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Sciences une conférence sur « l'autre guerre et quelques expériences d'électricité par la houille blanche ».

Cette conférence qui intéresse tout particulièrement les maîtres et les grands élèves de nos écoles, de nos cours complémentaires, des écoles d'industrie, les apprentis et les ouvriers, sera présidée par M. Havard, inspecteur d'Académie.

DE 9 HEURES DU SOIR A 4 HEURES DU MATIN

DERNIERES DÉPÊCHES DE LA GUERRE

PAR FIL SPECIAL

Les Mesures de Guerre dans les Bouches-du-Rhône

La suppression du pain de luxe

Dès le début de la guerre on pensa qu'il était nécessaire, sinon indispensable, de faire des économies et on prit une mesure en ce sens qui n'a pas été rapportée : celle de bluter le blé à 80 %. On décida également, pour diminuer le travail de la fabrication, de faire des pains d'un kilo. Cette seconde mesure ne fut pas maintenue, à tort puisque le gouvernement étudie le moyen de l'établir de nouveau.

La nécessité des économies s'impose plus impérieusement que jamais, le ministre demanda au préfet de chaque département d'enquêter à ce sujet. M. Schrameck écrivit alors aux maires de toutes les communes importantes des Bouches-du-Rhône pour prendre avis sur la question. Tous pensèrent qu'il était bon de revenir à la mesure appliquée autrefois. Et, comme le ministre le demandait aussi, M. le Préfet insista auprès des maires à qui il adressa sa circulaire, pour les engager à intensifier autant qu'il serait en leur pouvoir, dans leur commune respective, la culture des blés de printemps. Il y a là un moyen évident de trouver une récolte supplémentaire.

Un échange de vues entre les autorités compétentes a lieu à la Préfecture depuis quelques jours et les études de la question sont assez avancées pour qu'on puisse croire qu'un arrêté préfectoral réglementant la nouvelle fabrication du pain reconnue nécessaire, ne tarde pas à être pris. L'économie serait sérieuse si les pains de fantaisie et de luxe étaient supprimés et si on fabriquait exclusivement des miches du poids d'un kilo, rondes ou longues. Le travail serait moindre et, en somme, le produit ne perdrait aucune des qualités indispensables à une bonne nourriture. La patriotique population de notre pays n'hésitera pas à accepter cette modification dans ses habitudes. Il est plus que jamais nécessaire de faire des sacrifices. Aucun de nous ne s'élèvera contre cette mesure qui permettra de ménager nos provisions de blé. — M.

Le Midi au Feu

CITATIONS

Le chef d'escadron d'artillerie *Jean Salvat*, commandant le 5e groupe du 115e A. L., est cité à l'ordre du jour avec tout son groupe, dans les termes suivants :

« La batterie, depuis plusieurs mois, sous les ordres du commandant Salvat, a fait preuve d'une endurance et d'une énergie tout à fait remarquables, tirant jour et nuit, a obtenu, malgré l'extrême fatigue du personnel et des bombardements incessants, les plus brillants résultats et a rendu les meilleurs services, notamment le 24 octobre et le 15 décembre 1916 ».

Le commandant Salvat a obtenu, en outre, une autre citation qui lui a valu la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

Le soldat *Amato Marius-Sauveur*, du 111e régiment d'infanterie, a été cité à l'ordre de la brigade dans les termes suivants :

« Soldat consciencieux et dévoué. Grièvement blessé le 2 septembre 1914 au cours d'un travail dangereux ».

LA VIE CHÈRE

Les Halles du Peuple

La Bourse du Travail nous prie d'insérer l'intéressante information suivante :

L'augmentation continue du coût de toutes les denrées alimentaires rend la vie extrêmement difficile aux familles ouvrières.

Il est temps d'enrayer cette hausse excessive !

La Bourse du Travail de Marseille, dont la noble mission est de protéger les classes laborieuses, veut pallier, dans toute la mesure de ses moyens, aux nombreuses misères accumulées par cette effroyable guerre que nous n'avons point voulue, guerre que nous subissons, nous travailleurs, avec un courage, une abnégation auxquels justice est déjà rendue.

A cet effet, le Conseil d'administration va, très prochainement, ouvrir au public, dans la grande salle de la Bourse, avec l'assentiment du maire de Marseille et de son Conseil municipal, un vaste magasin de vente de denrées de toutes sortes aux prix les plus réduits.

Ne faisant pas du commerce, ne voulant réaliser aucun bénéfice, quelque minime fût-il, voici les règles immuables de notre action :

1° Produits, quels qu'ils soient, de *première qualité* ;

2° Livraison directe au consommateur sans passer par aucun intermédiaire (Accords avec les producteurs directs et les plus gros fournisseurs) ;

3° Taxation suivant circonstances, mais après examen attentif, de sorte que le consommateur, seul, trouve les bénéfice qui lui sont dus ;

4° Réapprovisionnement permanent garantissant la *fraîcheur* de toutes denrées.

Les travailleurs de toutes corporations et professions, qui souffrent, loin de leurs foyers, sauront gré à l'administration de la Bourse du Travail d'avoir œuvré dans l'intérêt de leurs familles tant éprouvées.

Des communications par la presse feront connaître au public la date exacte de l'ouverture des « Halles du Peuple » ainsi que tous renseignements utiles.

Un bon Coup de Filet

Une rafle à la Madrague-de-Montredon

Sur ordre de M. Potentier, chef de la Sûreté, le brigadier Morucci et ses hommes, secondés par le garde champêtre Maigret, le caporal André Bérenger et les hommes du poste de la Madrague-de-Montredon, opéraient, avant-hier soir, entre 8 et 10 heures, une rafle fructueuse dans les quartiers de la Madrague et des Goudes. Un certain nombre d'individus suspects furent arrêtés et conduits à la Sûreté.

Dans un cabanon du bord de la mer trois hommes et une femme furent trouvés préparant des cartouches pour la pêche. Deux étaient porteurs de revolvers. Une dizaine de kilos de cheddyte furent trouvés et saisis dans ce cabanon. Les explosifs furent transportés à la Sûreté, où M. Potentier, après interrogatoire, retenait à la disposition du Parquet les nommés Ansaldi Jean, 22 ans ; Pfister Paul, 22 ans ; Brenia Lazare, 22 ans, et la femme de ce dernier, tous inculpés de pêche à la dynamite et de détention d'explosifs. Les deux premiers, qui ont des comptes à rendre à l'autorité militaire, sont en outre inculpés de port d'armes prohibées.

Le coup de filet était excellent. Il avait été facilité par le flair du chien policier *Wolff*.

Cultivons les Champs Engraissons les Porcs

Pour diminuer la crise de la viande, épargner le cheptel national et améliorer les prix de vente, le ministre de l'Agriculture préconise l'élevage familial des porcs, car cet animal est le plus consciencieux transformateur des déchets qu'on lui fait consommer.

Désireuse d'apporter son concours à toutes les entreprises destinées à améliorer le sort des familles françaises, l'Œuvre des Jardins de famille étudie l'organisation de plusieurs centres d'élevage et elle invite les personnes qui ont des campagnes incultes à les lui offrir dans l'intérêt général.

Les offres sont reçues tous les soirs, de 6 à 7 heures, au siège, 81, rue de la Paix.

Sur le Front français

LA SITUATION

Paris, 10 Février, 2 h. 15.

Les Allemands ont dirigé sur la rive droite de la Meuse une attaque dans la région de Vaux-les-Palameix, mais leur tentative a été brisée aussitôt sous nos feux.

Sur le reste du front, ce sont toujours les mêmes opérations qui se poursuivent : rencontres de patrouilles en Champagne, en Woevre, dans les Vosges et tirs d'artillerie efficaces à l'ouest de la Meuse.

LES MESURES DE GUERRE

La Suppression des Pains de luxe

Paris, 10 Février, 1 h. 30.

Le *Journal Officiel* publie ce matin le décret relatif à la fabrication et à la vente du pain :

Le président de la République Française,

Sur le rapport du ministre des Travaux Publics, des Transports et du Ravitaillement, du ministre du Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture, du Travail, des Postes et des Télégraphes et du ministre de l'Intérieur, décrète :

ARTICLE PREMIER. — Le pain doit être fabriqué avec de la farine entière de froment, ne pas avoir un poids inférieur à 700 grammes, et une longueur supérieure à 80 centimètres. Pour le pain en couronne, la longueur est calculée sur le développement de la circonférence moyenne.

Sont, en conséquence, interdites aux boulangers et à tous commerçants la fabrication, la vente ou la mise en vente de tous autres pains, notamment des pains dits de luxe ou de fantaisie, des petits pains brioches, croissants, biscottes fraîches et autres, pains faits avec de la farine additionnée de lait, lactose, sucre de beurre.

ART 2. — La vente du pain frais est interdite. En conséquence, le pain ne pourra être mis en vente ou vendu que douze heures après sa cuisson, et il ne pourra être soumis à des procédés de conservation destinés à le maintenir frais.

ART 3. — La vente du pain entier ou par morceaux se fait au poids. En conséquence, le vendeur doit, ou ajouter l'appoint, ou n'exiger que le prix correspondant au poids vendu.

Toutefois, les pains pesant 1 kilo ou moins, pourront, suivant, les usages locaux, être vendus à la pièce, sans addition de morceaux coupés ; mais le vendeur sera tenu sur la demande de l'acheteur, de faire connaître le poids du pain entier ou de la fraction livrée.

ART. 4. — La fabrication des pains de régime ou de santé reste assujettie aux dispositions de l'article 5 du décret du 27 juin 1916.

ART. 5. — Sera puni des peines prévues à l'article 4 de la loi du 25 avril 1916, quiconque contreviendra aux prescriptions des articles 1 et 2 du présent décret. Ces infractions seront constatées dans les formes prévues à l'article 8 du décret du 27 juin 1916.

ART. 6. — Cesseront seules d'être en vigueur toutes les dispositions réglementaires, tout arrêté préfectoral ou municipal comportant, pour la fabrication du pain, des conditions de poids ou de longueurs moins restrictives que celles prévues à l'article 1er. Par contre, continueront à être appliqués les arrêtés préfectoraux ou municipaux contenant des conditions de poids ou de longueurs plus restrictives que celles fixées à l'article 1er

ART. 7. — Les dispositions du présent décret seront exécutoires à partir du 25 février 1917.

ART. 8. — Le ministre des Travaux Publics, des Transports et du Ravitaillement, le ministre de la Justice, le ministre du Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture, des Postes et des Télégraphes et le ministre de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 9 février 1917.

R. POINCARE.

TRANSPORTS ET RAVITAILLEMENT

Les transports en petite vitesse soumis à de nouvelles règles

Paris, 10 Février, 1 h. matin.

Le *Journal Officiel* publie ce matin un arrêté aux termes duquel les transports en petite vitesse seront, à partir du 15 février, soumis à de nouvelles règles les répartissant en trois catégories par ordre d'urgence.

Les chemins de fer ne pouvant transporter que des quantités limitées, certains transports doivent incessamment être retardés et il importe de faire passer avant les autres ceux qui sont nécessaires pour assurer la défense nationale et le ravitaillement du pays.

Une Session exceptionnelle de Baccalauréat

Paris, 10 Février 1 h. 40.

Le *Journal Officiel* publie ce matin un arrêté ouvrant une session exceptionnelle de baccalauréat le 21 mars 1917.

Cette session sera exclusivement réservée aux jeunes gens de la classe 1918, reconnus aptes au service militaire (armé ou auxiliaire) et à ceux qui, par suite d'un engagement volontaire ou d'un ajournement antérieur, doivent suivre le sort de cette classe.

La Récompense des braves

PROMOTIONS

Paris, 9 Février.

Sont promus à titre temporaire :

Au grade de colonel : M. Frantz, lieutenant-colonel au 118e régiment d'infanterie, maintenu à son corps ;

Au grade de lieutenant-colonel : M. Genet, chef de bataillon au 114e bataillon de chasseurs, affecté au 129e régiment d'infanterie ;

Au grade de chef de bataillon : M. Lepage, capitaine au 66e régiment d'infanterie et maintenu à son corps.

Les Projets intéressant la Défense nationale

LA PROCEDURE D'URGENCE

Paris, 9 Février.

M. Duclaux-Monteil, député de l'Ardèche, a déposé une proposition de résolution tendant à modifier la résolution du 17 janvier 1917 concernant la procédure exceptionnelle des projets de loi urgents qui intéressent la Défense Nationale. Voici l'article unique de cette proposition :

« Tout projet de loi pour lequel la procédure d'urgence aura été adopté, ne pourra être modifié que par les amendements soumis directement à la Commission compétente. Ces amendements ne seront ni imprimés ni distribués.

« Lorsque la Commission compétente, d'accord avec le gouvernement, aura établi un texte définitif, ce texte sera soumis à la Chambre qui, après une discussion générale, statuera sur l'ensemble au scrutin public ».

Communiqué officiel

Paris, 9 Février.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Dans la région, à l'est de Reims, nous avons réussi un coup de main et ramené des prisonniers.

Nos batteries ont exécuté des tirs efficaces sur les organisations ennemies du secteur de la cote 304. Un dépôt de munitions a explosé.

Canonnade intermittente sur le reste du front.

AVIATION

Il se confirme qu'un de nos pilotes a abattu un avion allemand, le 7 février, près de Cerny-les-Bucy (Aisne).

Dans la nuit du 7 au 8, nos avions de bombardement ont lancé des projectiles sur les usines militaires et la gare de Bernsdorf, ainsi que sur la gare de Fribourg-en-Brisgau (grand-duché de Bade).

Communiqué officiel anglais

L'état-major britannique fait le communiqué officiel suivant :

Londres, 9 Février, 20 heures 35).

Des coups de main ont été exécutés avec succès ce matin et la nuit dernière à l'est de Vermelles et au sud-est d'Ypres. Un grand nombre d'abris ont été détruits et des prisonniers sont restés entre nos mains.

L'ennemi a tenté à la suite d'un violent bombardement d'aborder nos lignes la nuit dernière, au sud d'Armentières. Pris sous nos tirs de barrage dans la zone intermédiaire, il a été aisément rejeté. Nous avons fait, au cours des dernières vingt-quatre heures, trente-sept prisonniers dont deux officiers en divers points du front.

De nombreux tirs de contrebatteries exécutés avec succès ont provoqué deux explosions dans les lignes allemandes. Un groupe de travailleurs ennemis a été dispersé par notre feu hier soir vers la butte de Warlencourt.

Communiqué officiel belge

Le Havre, 8 Février.

Le Bureau de la Presse fait le communiqué officiel suivant :

Activité de patrouilles sur le front belge au cours de la nuit.

Bombardement réciproque en divers points du front, spécialement au sud de Nieuport.

SUR LE FRONT ANGLAIS

Les Conséquences de la Prise de Grandcourt

Paris, 9 Février.

L'envoyé spécial de l'Agence Havas sur le front britannique télégraphie le 9 février :

La prise de Grandcourt n'est qu'un tout petit épisode dans la longue chaîne des opérations engagées sur le front britannique, mais cet épisode est trop caractéristique de la phase actuelle de la guerre, pour qu'on ne s'y arrête pas pendant quelques instants.

Le village, au temps lointain de la paix, vivait de pâturages et de culture au bord de la rivière paresseuse de l'Ancre, dont la séparait la grande voie ferrée d'Arras à Albert. Grandcourt était trop modeste pour que le chemin de fer daignât s'y arrêter. Pour prendre le train, il fallait descendre la vallée jusqu'à la station de Beaumont-Hamel. La grande rue, la voie ferrée et la rivière couraient toutes trois dans une même direction vers l'Ouest, entre le grand plateau de Thiepval, au Sud, et le plateau de Verre au Nord de la rivière, de sorte qu'apercevoir Grandcourt et y accéder étaient deux choses très différentes, car on pouvait distinguer les maisons de fort loin par l'échappée de la vallée, vers Mesnil et Beaumont par exemple, mais la coupe était loin des lèvres.

Un jour, au début de l'offensive de juillet 1916, nos amis cueillirent Grandcourt comme un fruit mûr. Les Tommies, emportés par leur élan, ne mettaient plus de frein à leur désir de se porter en avant. Hélas ! par des tranchées et des boyaux de communication connus d'eux seuls, les Boches tombèrent dans le dos des imprudents et Grandcourt échappa.

Thiepval, alors, résistait à l'effort de nos alliés, orgueilleusement perchée au sommet du plateau, au coude de la rivière, et Thiepval était la clef de la vallée. Thiepval tomba et le joli mouvement qui fera tomber Saint-Pierre, Meaumont-Hamel, Beaucourt-sur-l'Ancre et Grandcourt, commença le 13 novembre 1916.

La manœuvre enveloppante du général Gouch qui commande l'armée d'opération est claire comme l'onde. Les Boches ne peuvent l'ignorer, mais ils n'y peuvent résister. Au début de janvier, Grandcourt forme un cul-de-sac au sud de la rivière, mais ce cul-de-sac est encore défendable, car, au Nord, il trouve un point d'appui solide dans ce système de tranchées allemandes, qui court à l'est de de Beaucourt dans la direction de Serre. Dès lors, l'effort de nos alliés consistera à supprimer ce point.

C'est précisément l'objet de la brillante attaque menée dans la nuit du 26 janvier dernier. La double tranchée de Puissieux est enlevée et maintenue en dépit de quatre contre-attaques, et voilà le cul-de-sac de Grandcourt en l'air.

Le danger pour les troupes allemandes qui l'occupent est évident. Une pression nouvelle des deux côtés de la hernie suffirait à transformer un échec tactique en une véritable défaite. Au surplus, la vie dans ce village, pour les troupes allemandes est devenue intenable, car le marmitage des pièces britanniques est ininterrompu, et les pertes de l'ennemi hors de proportion avec le prix de la position.

Le 6 après-midi, les guetteurs britanniques signalent que des petits postes occupés jusqu'à présent par l'ennemi, sont devenus déserts. Des patrouilleurs confirment bientôt ce renseignement, et ils poussent à leur tour jusque dans les organisations de défense principales de l'ennemi. Celui-ci a évacué non seulement les tranchées du village, mais encore les travaux de défense, qui l'avoisinent. Il n'a pas pris le temps de faire sauter nombre d'abris, d'emplacements de canons, de tranchées et de mitrailleuses.

— C'est dommage, disait après la prise du mouquet un officier allemand prisonnier, que vous n'ayez pas pu voir nos abris dans la ferme. C'était des modèles de construction.

— Pardon, lui dire les Anglais, nous les avons vus vos abris.

— Ce n'est pas possible, répliqua l'Allemand, car c'est moi-même qui les ai fait sauter.

On conduisit l'officier à la ferme. Les abris étaient intacts.

Les résultats de la prise de Grandcourt sont la possession d'un point d'appui auquel, au dire des prisonniers, les Allemands attachaient un très grand prix, la suppression d'un saillant dans les lignes britanniques et conséquemment, un raccourcissement de celles-ci, une menace pour la ligne allemande de Miraumont à Serre, enfin, la prise de la ferme de Baillescout, mentionnée dans le communiqué de ce matin, met les avant-postes britanniques à moins de 700 mètres de Miraumont, qui constitue un gros obstacle sur la route de Bapaume.

Cette ferme de Baillescout était elle-même une redoute fortement organisée, dont les murs, d'une épaisseur peu commune, résistèrent longtemps au feu de l'artillerie britannique.

Sur le Front russe

Communiqué officiel

Pétrograde, 9 Février.

Le grand état-major russe fait le communiqué officiel suivant :

FRONT OCCIDENTAL. — Dans la région de Manaiow (30 verstes au sud de Brody), le vaillant général Kardinalowzki a été tué. L'artillerie ennemie a bombardé la ville de Stanislaw avec des obus de trente, une maison a été détruite, quelques habitants ont été blessés.

FRONT ROUMAIN. — Fusillade.

FRONT DU CAUCASE. — Aucun changement.

Les Evénements militaires d'après les Bulletins ennemis

COMMUNIQUE ALLEMAND

Genève, 9 Février.

Le communiqué allemand s'exprime ainsi :

THEATRE ORIENTAL DE LA GUERRE. — Depuis la Dvina jusqu'au Danube, aucune action de combat importante.

Une Journée des Orphelins de la Guerre en Espagne

Madrid, 9 Février.

Le peintre Zuolaga est arrivé en Espagne, convalescent. Il s'est rendu dans sa ville natale où il a immédiatement organisé pour le 15 février la Journée des Orphelins de la Guerre. Ce jour-là tous les industriels, commerçants et ouvriers abandonneront, au profit des orphelins français, le montant de leurs bénéfices ou de leur salaire correspondant ce jour-là.

Le Comité s'est constitué, composé des représentants de tous les partis sans exception, depuis les socialistes jusqu'au catholiques.

Les troupes américaines évacuent le Mexique

Mexico, 9 Février.

Les troupes américaines de l'expédition Pershing se sont repliées sur la frontière.

Une Fabrique de Briquettes s'effondre sous le Poids de la Neige

TROIS MORTS ET ONZE BLESSES

Saint-Etienne, 9 Février.

Ce matin, à 10 heures, la toiture d'un vaste atelier de fabrication de briquettes et d'agglomérés, appartenant à la maison Les fils Charvet, négociants en charbon à Saint-Etienne, s'est effondré sous le poids de la neige. L'atelier était à ce moment en pleine activité. De nombreux ouvriers et ouvrières ont été ensevelis sous les décombres. On a retiré des débris trois morts, parmi lesquels une femme et deux hommes.

L'enquête sur la cause de l'accident continue, mais on croit pouvoir l'attribuer exclusivement à la gelée et au poids de la neige.

Sur le Front italien

Communiqué officiel

Rome, 9 Février.

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant :

Dans le val Sugana, dans l'après-midi du 7 février, l'ennemi, par des tirs répétés d'artillerie, a pris de nouveau sous son feu, nos défenses de la rive droite de La Brenta. Il a été énergiquement contre-battu par nos batteries, qui, par d'efficaces concentrations de feu, ont empêché toute action offensive de l'ennemi.

Dans la vallée de Posina (Astico), dans le secteur de Plezzo, devant Sagora (Zagora) et dans les environs de Soscoumalo (Hudilog), l'activité de nos patrouilles en reconnaissance a provoqué de petites rencontres favorables pour nous.

Signé : CADORNA.

La Guerre sous-marine et les Neutres

Le Conflit germano-américain

L'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin n'a pas reçu ses passeports

New-York, 8 Février.

Le correspondant en Allemagne des journaux de Hearst, leur radiotélégraphie le 9 février :

« A midi, l'ambassadeur Gérard et sa suite n'ont pas encore reçu leurs passeports, car le gouvernement allemand est sans communication avec les Etats-Unis. Il ignore ainsi le sort des fonctionnaires et des sujets allemands en Amérique ».

Le gouvernement allemand n'a pas été informé officiellement que Bernstorff avait reçu ses passeports.

Les cercles officiels allemands croient la guerre inévitable

Londres, 9 Février.

Le correspondant du *Times*, à Berlin, télégraphie à son journal :

« Certains aspects de la situation induisent une partie des cercles officiels allemands à croire que la guerre avec les Etats-Unis est inévitable ».

Chez les Neutres

La réponse de l'Espagne à l'Allemagne

Madrid, 9 Février.

Le comte de Romanonès a bien voulu accorder un entretien au correspondant de l'agence Radio. Il déclara :

« Notre réponse à la note allemande a été uniquement inspirée par la situation particulière et les intérêts spéciaux de l'Espagne. Nous avions le devoir inéluctable, devoir qui incombe à tous les gouvernements, de protéger la vie et la propriété de nos concitoyens contre toute offense illégitime. Mais en même temps que nous faisions preuve de conciliation nous avons entendu affirmer notre ferme volonté née de longues et sérieuses réflexions, par avance décidés à nous conformer à toutes les exigences de notre devoir, si pénible qu'il puisse être.

« Laissez-moi, en terminant, vous déclarer que la neutralité de l'Espagne ne diminue en rien son impatience d'arriver, le plus tôt possible, à l'heure où son concours pourra être de quelque utilité à la cause de l'humanité. — *(Radio.)*

Le contrôle de la T.S.F. en Espagne

Madrid, 9 Février.

Les journaux publient le texte d'un décret que le gouvernement vient de prendre sur la télégraphie sans fil, afin d'empêcher l'installation et le fonctionnement de stations clandestines.

On crée une section permanente de stations de T. S. F. Aucune d'elle ne pourra fonctionner hors de la présence d'un fonctionnaire de l'administration des Postes et Télégraphes, qui aura le droit d'entrer à toute heure dans les locaux où elles sont installées.

Les fautes graves seront punies par la perte de la concession et la confiscation des appareils, et une amende de 600 à 2.000 pesetas. Les stations clandestines seront démontées immédiatement et le propriétaire des appareils sera poursuivi en justice.

Les regrets de l'Argentine

Buenos-Ayres, 9 Février.

Le gouvernement argentin a répondu à la note allemande dans les termes suivants :

« J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de la note du 2 février 1917, qui, en communiquant aux représentants des puissances neutres à Berlin la décision prise par le gouvernement impérial, le 31 janvier dernier, fait connaître que, pour des raisons pressantes de guerre, il sera mis empêchement, par toutes armes disponibles à tout trafic maritime dans les zones de blocus qui entourent la Grande-Bretagne, la France et l'Italie et la partie occidentale de la Méditerranée.

« Le gouvernement argentin regrette que le gouvernement impérial se soit cru obligé de recourir à des mesures aussi extrêmes, et déclare qu'il assujettira comme toujours sa conduite aux principes et aux règles fondamentaux du droit international ».

L'action des Pirates

Les navires coulés

Londres, 9 Février.

Le Lloyd annonce que le vapeur norvégien *Hanskinck* a été coulé.

THÉATRES, CONCERTS, CINÉMAS

OPERA MUNICIPAL. — Dimanche, à 2 h. 15 : *Le Barbier de Séville*, avec Mlle Augusta Garcia, du Casino de Nice; MM. Figarella, Fourès, Boudouresque et Rivet; *Paillasse*, avec M. Codeu, Mlle Michaël, MM. Janaur, Figarella et Fourès. — En soirée, à 8 h. 15 : *Guillaume-Tell*, avec M. Jaume, de l'Opéra; Mlle Garcia, MM. Janaur, Bouxman, Boudouresque, Fourès et Mlle Michaël. Au 3e acte, grand divertissement, dansé par Mlles Cammarano, Sosso, Ody et les dames du corps de ballet.

L'OPERETTE AU GYMNASE. — Pour les trois irrévocablement derniers jours, ce soir, à 8 h. 30, et demain dimanche en matinée et en soirée, la charmante opérette *La Perichole*, avec une interprétation vraiment sensationnelle : le brillant ténor Fernand Lemaire, la charmante première chanteuse Lucette Néry, l'inénarrable Saint-Léon, l'excellent Pisart, etc. Ce superbe spectacle commencera par *Les Charbonniers*, avec l'exquise Mlle Darmyl et les renommés artistes MM. de Lavareilles et Brunet. Location ouverte. Téléph. 27-79.

LA REVUE *ÇA COLLE !* AUX VARIETES. — Pour les trois irrévocablement derniers jours, aujourd'hui, en soirée, à 8 h. 30, et demain en matinée et en soirée, on donnera la merveilleuse revue à grand spectacle *Ça Colle*, qui obtient un succès triomphal avec toutes ses magiques attractions, ses scènes hilarantes, ses tableaux merveilleux, sa somptueuse mise en scène, et sa pléiade d'artistes en vogue et de délicieuses danseuses en tête desquels, la charmante Mlle Lebergy l'inénarrable Raimu, les excellents Prad, Léons, Hemdey, Bazin, etc., les exquises Chiffonnette, Suzy Barne, la désopilante Caroline, etc., etc. Location ouverte. Téléphone 9-65.

ALCAZAR LEON DOUX. — Ce soir, à 8 h. 30, le grand succès, la revue *En Première !* de Bossy, avec scènes nouvelles et une interprétation de premier ordre. La location est ouverte.

PALAIS-DE-CRISTAL. — Le succès de Pickman, l'extraordinaire liseur de pensées a été hier formidable, les expériences du célèbre commandeur sont stupéfiantes et d'un intérêt à nul autre pareil. Aujourd'hui, à 2 heures et à 8 heures, Pickman et toute l'excellente troupe actuelle.

Bulletin Financier

Paris, 9 février. — Le marché d'aujourd'hui a été très calme et la tendance, indécise depuis le 6 février, afin de faciliter les transactions sur les certificats de prêts à l'Etat, qui n'ont pas encore été négociés depuis la création de la rubrique spéciale à la cote officielle. La Chambre Syndicale des Agents de Change a décidé que les teneurs de carnets au comptant seront autorisés à donner aux coteurs leurs limites d'achat ou de vente, ce qui ne s'était pas encore pratiqué jusqu'à présent.

Nos Rentes restent sans changements. Les valeurs cuprifères sont plutôt lourdes. Les valeurs américaines elles-mêmes ont perdu un peu de terrain. Il faut noter l'indécision qui règne sur les fonds d'Etat russes, ainsi que sur les valeurs industrielles. Les pétrolifères subissent quelques réalisations.

Bourse de Marseille du 9 Février

3 % au porteur, coup., 62 50. — 5 % au comptant, 1915-1916, 87 70. — 5 % 1916 non libéré, 87 90. — Chine 5 % 1913, 433. — Russie 4 1/2 % 1914, 86 80. — Panama, 113. — P.-L.-M., 1010. — Rio-Tinto, 1799. — Ville de Paris 1865, 535; 1871, 364; 1876, 497; 1899, 298; 1904, 322. — Foncières 1879, 474; 1885, cinquièmes, 74. — Communales 1891, 393. — Foncières 1895, 344; 1909, 201 50. — Communales 1912, 200. — Foncières 1913, 396. — P.-L.-M., fusion ancienne, 3 %, 319; fusion nouvelle 3 %, 322 50. — Société Française d'Armement, 350. — Cyprien Fabre et Cie, 925. — Fraissinet et Cie, 605. — Compagnie de Navigation Mixte, 383. — Transports Maritimes à Vapeur, 325. — Raffineries de sucre de la Méditerranée, 1251. — Société Nouvelle des Raffineries de sucre de Saint-Louis, 1575. — Huilerie et Savonnerie de Lurian, 350. — Verminck C.-A. et Cie, 142. — Immobilière Marseillaise, 470; actions de jouissance, 95. — Afrique occidentale, 1472. — Brasseries de la Méditerranée, 425. — Chantiers et Ateliers de Provence, 785. — Ciments Romain Boyer, 110. — Société Commerciale Française de l'Indo-Chine, 225. — Docks et Entrepôts de Marseille, 432. — Fournier L.-Félix et Cie, 261. — Froid Sec, 140. — Grands Travaux de Marseille, 750. — Paris-Modes, 209. — Raffineries de Soufre Réunies, 170. — Ville de Marseille 1894, 75; 1905, 405. — Fournier L.-Félix et Cie, 471.

Bourse de Paris du 9 Février

3 % français, 62 25. — 3 1/2 %, 89 25. — 5 %, 87 60. — 5 % non libéré 1916, 87 95. — Obligation Tunisienne 3 % 1892, 335. — Argentin 4 1/2 % 1911, 85 60. — Dette Egyptienne unifiée 4 %, 90 50. — Japonais 4 % 1905, 86 90. — Russe 3 % 1891, 59 25; 4 % consolidés, 69; 5 % 1906, 83 45; 4 1/2 % 1909, 73; 4 1/2 % 1914 libéré, 87 80. — Banque de l'Algérie, 2095. — Banque de Paris et des Pays-Bas, 1042. — Compagnie Algérienne, 1230. — Comptoir National d'Escompte de Paris, 730. — Crédit Lyonnais, 1195. — Banque de l'Union Parisienne, 635. — Banque Nationale du Mexique, 358. — Banque Ottomane, 425. — P.-L.-M., 1035. — Nord, 1340. — Action Andalous, 425. — Nord d'Espagne, 420. — Saragosse, 420. — Transatlantique ordinaire, 227. — Métropolitain de Paris, 416. — Canal Maritime de Suez, 4415. — Thomson Houston, 676. — Briansk, 442. — Rio-Tinto, 1750. — Ville de Paris 1871, 365; 1875, 498; 1876, 492; 1892, 257; 1894-96, 255; 1898, 318 25; 1904, 318 50; 1905, 340; 1910 3 %, 294; 1912, 235. — Méditerranée 3 %, 336; fusion, 319; fusion nouvelle, 322. — Midi 3 % ancienne, 330. — Lombardes anciennes, 162. — Nord d'Espagne, 410. — Saragosse, 367. — Salonique-Constantinople, 179. — Communales 1879, 432; 1880, 465; 1891, 305; 1892, 330; 1899, 327; 1906, 374; 1912, 197. — Foncières 1879, 474 50; 1883, 322; 1885, 339; 1895, 343 75; 1903, 374; 1909, 200; 3 1/2 % 1913, 395 50; 4 % 1913, 429 75. — Messageries 3 1/2 %, 302 50; 5 %, 410. — Compagnie Transatlantique 3 %, 305. — Panama, 110. — Tramways 4 %, 371. — Extérieur Espagnol 4 %, 99 80.

Marché en banque. — Argentin 6 %, 105 50. — Brésil 5 % 1903, 85 50. — Mexicain 5 %, 22 80. — Bakou, 1730. — Balia, 288. — Caoutchouc, 156 50. — Cape, 122 50. — Chartered, 16 50. — Chino, 326. — De Beers ordinaire, 349 50. — East Rand, 17. — Goldfields, 40 25. — Hartmann, 487. — Lena, 54 50. — Malacca, 122 50. — Makzoff, 530. — Platine, 540. — Rand Mines, 101 50. — Robinson Gold, 28. — Spassky, 52 50. — Spies, 20. — Tharsis, 145 50. — Toula, 1317. — Utah, 620. — Kinta (jouissance), 130; (part), 300. — Colombia, 760. — Monaco, 2800; cinquième, 580; obligation, 246. — Chèque sur Londres (cours extrêmes), 27 76 1/2; 27 81 1/2.

NOS AVIS DE DECES

Les avis de décès sont reçus :

Dans nos bureaux, 75, rue de la Darse, jusqu'à 2 heures du matin.

Dans les bureaux de l'agence Havas, 31, rue Pavillon, jusqu'à 6 heures du soir.

Et chez tous nos correspondants et dépositaires de la région.

Leur prix est de **un franc la ligne.**

Un avis de décès inséré dans le Petit Provençal *constitue une lettre de faire-part peu coûteuse, qui est lue par un grand nombre de personnes, et qui parvient plus rapidement qu'une correspondance postale aux parents, amis et connaissances des familles frappées par un deuil.*

AVIS DE MESSE

Mme veuve Gustave Günther ; Mme Marguerite Günther ; M. Edouard Günther font part à leurs parents, amis et connaissances que la messe d'anniversaire de **M. GUNTHER Gustave** a été dite hier, vendredi 9 du courant, en l'église Saint-Nicolas-de-Myre, dans la plus stricte intimité.

AVIS DE DECES (Brignoles)

Mme veuve Jean Roussel ; Mme F. Lautard, née Roussel, et M. F. Lautard, et leurs enfants ; M. et Mme Albert Roussel et leurs enfants ; Mmes Eugénie, Joséphine et Claire Roussel ; M. Fernand Roussel ; M. Louis-Mistre et son fils ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jean ROUSSEL

Agent général d'assurances

leur fils, frère, beau-frère et oncle, décédé à Brignoles, le 9 février 1917, à l'âge de 27 ans, des suites de maladie contractée au service de la France. Les obsèques auront lieu samedi 10 février 1917, à 2 heures de l'après-midi.

AVIS DE DECES

Mme veuve Etienne Mouton, née Amielh, ses enfants, petits-enfants et leurs familles ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Etienne-Melchior MOUTON

Peseur juré de commerce en retraite

décédé le 8 février 1917, à l'âge de 68 ans, muni des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son convoi funèbre qui aura lieu aujourd'hui samedi 10 du courant, à 2 heures 30 du soir, villa La Jeannette, chemin de Pradel, Saint-Antoine. Un tramway réservé partira du cours Belsunce à 1 heure 30.

Les membres de la **Société des Commis et Employés** sont priés d'assister aux obsèques de **M. MOUTON ETIENNE**, membre retraité, qui auront lieu aujourd'hui samedi 10 du courant, à 2 heures 30 du soir, chemin de Pradel, villa La Jeannette, à Saint-Antoine.

Les obsèques de **Mme Marie-Jeanne THEVENET** auront lieu aujourd'hui samedi, à 9 h. du matin, rue du Coteau, 12. Les parents et amis sont priés d'y assister.

Les membres de la **Société La Modeste** sont priés d'assister aux obsèques de leur collègue regretté **M. CASTELLAN Léonard**, qui auront lieu aujourd'hui samedi, à 10 heures du matin, rue Saint-Luc, 3 (quartier Vauban).

Pour ceux qui souffrent !

LA HERNIE

est une infirmité particulièrement inquiétante et fâcheuse, surtout en hiver.

Mais tous les hernieux travailleront sans craindre la fatigue et les efforts occasionnés par la toux si leur hernie est **intégralement** contenue par **le nouvel Appareil de A. CLAVERIE**, recommandé dans le monde entier par plus de 5.000 docteurs, médecins.

Hernieux qui souffrez, ne faites rien avant d'avoir lu le « **Traité de la Hernie** » par A. CLAVERIE, remarquable ouvrage de 160 pages et 150 photogravures qui vous sera envoyé gratis et discrètement par **M. A. CLAVERIE**, 234, faubourg Saint-Martin, à Paris, ainsi que la date de son prochain passage dans la contrée.

TIR ET PRÉPARATION MILITAIRE

A la Société *Le Drapeau*, demain tir et équitation au 6e hussards. Jeudi tir; topographie au siège, gymnase Bertrand-Thavaud, 9, rue d'Arcole.

A la Patriote, demain tir au stand de la Société au Pharo à 9 h. du matin; mardi, à 8 heures, topographie pour les élèves de la classe 1918; lundi et vendredi, gymnastique, à 9 heures du soir.

A la Société Mixte de Tir de Marseille, 9, chemin de Mazargues, demain, à 8 h. 30, cours de topographie; les cartes permettant de tirer à 200 mètres y seront distribuées. Les demandes des élèves, classe 1918, pour participer à l'examen du brevet d'aptitudes militaires, qui commence le 5 mars, doivent être faites de suite suivant modèle affiché au stand.

Aux Excursionnistes de Provence (S. A. G. 5.116), demain, critérium de marche en montagne. Rendez-vous à la gare Saint-Charles, à 5 h. 45.

ASTHME REMÈDE EFFICACE **ESPIC**
Cigarettes ou Poudre
Se trouvent dans les Hôpitx et Phies du monde entier
Exiger signature J. ESPIC sur chaque cigarette.

Mardi et vendredi à 7 h. 30 du soir à l'école communale, 14, rue de la Paix, topographie, éducation physique et théories diverses. Les inscriptions pour la classe 1919 et classes suivantes sont reçues actuellement à l'école rue de la Paix, les soirs de cours, et chez M. L. Pérau, 11, rue Mission-de-France.

A l'Escadron Marseillais (école d'équitation), rassemblement demain, à 7 heures, à 6e hussards, équitation (présence contrôlée).

A l'École Marseillaise Louis-Morin, demain, à 7 heures, équitation au 6e hussards, jeudi à 8 h. 45 hippologie. Section marine, à 8 heures sortie en mer; à 9 heures tir au stand du Pharo. Lundi à 8 h. 45, topographie, mardi et samedi, à 8 h. 30 (cours théorique marine); mercredi à 8 h. 45 gymnastique. Les inscriptions sont reçues pour la classe 1919, 16, rue Barthélemy.

Les Eclaireurs de France iront demain à Sormiou, exercices d'orientation et de signalisation. Rassemblement au Club, rue Barbaroux, 23, à 8 heures très précises.

BREVET D'APTITUDE MILITAIRE

Le ministre de la Guerre a décidé d'autoriser les jeunes gens appelés de la classe 1918, à passer le brevet d'aptitude militaire avant leur incorporation. Les candidats seront admis à se présenter au titre de toutes armes, sauf le train des équipages et les sections.

Les concurrents sont avisés que la possession du brevet, au titre d'une arme spéciale (artillerie, cavalerie, génie), ne permettra l'incorporation dans l'arme choisie que dans les limites fixées par la circulaire de répartition. Ceux d'entre eux, à qui leur numéro de classement n'aura pas permis d'être pris, perdront par suite le bénéfice de leur brevet.

Les Commissions d'examen devront avoir terminé leurs opérations le 15 mars 1917 au plus tard. Les candidats reçus auront la faculté d'être incorporés dans un régiment de leur choix, dans les conditions fixées par l'instruction du 16 avril 1910.

En conséquence les intéressés désireux de prendre part aux épreuves du brevet d'aptitude militaire avant leur incorporation, devront adresser leur demande écrite au commandant du bureau de recrutement dont ils dépendent. Ils auront soin d'indiquer : 1° leur nom et tous leurs prénoms; 2° la date et le lieu de leur naissance; 3° le canton où ils ont comparu, la première fois, devant le Conseil de revision; 4° l'arme pour laquelle ils désirent concourir; 5° l'adresse exacte à laquelle devra leur parvenir l'avis de convocation aux examens; 6° la société de préparation militaire dont ils font partie.

Les examens pour les armes à pied (infanterie, chasseurs alpins, artillerie à pied ou de montagne), auront lieu dans tous les dépôts des régiments d'infanterie subdivisionnaires de la 15e région.

Les examens pour les troupes montées auront lieu au 19e régiment d'artillerie, à Nîmes; au 55e d'artillerie, à Orange; au 6e hussards, à Marseille; au 11e hussards, à Tarascon. La Commission de chacun de ces corps examinera les candidats à toutes les armes montées.

Les candidats de l'arme du génie (sapeurs-mineurs et sapeurs pontonniers) seront examinés au 7e régiment du génie, à Avignon.

Les examens auront lieu du 5 au 15 mars 1917.

Excursions et Promenades en Mer

La Famille partira demain du boulevard Dugommier, à 7 heures, et du Logis-Neuf, à 8 h. 30 pour Notre-Dame-des-Anges; du boulevard Dugommier, à 2 h. 30, et de l'octroi de la Rose, à 3 heures, pour le bassin de Sainte-Marthe. Détails au siège.

Les Excursionnistes de Provence partiront demain, à 8 heures 40, de la gare Noailles, pour Aubagne et Gémenos (autobus facultatif d'Aubagne à Gémenos); arrivée du critérium de marche organisé par le Comité technique de la Préparation Militaire; matinée artistique dans l'établissement Vénuse au profit de l'hôpital temporaire de Gémenos; à midi 50, de la gare Noailles, pour Aubagne et Gémenos; fusion et retour avec le groupe précédent. Rentrée à Marseille vers 8 heures.

Les Excursionnistes Marseillais partiront demain d'Aubagne, à 7 heures, pour la deuxième marche d'entraînement; de la Bourdonnière, à 8 heures, pour le Pin-de-Carmagnan et Pichauris; de la Madrague, à 7 heures 30, pour Marseilleveyre.

COMMUNICATIONS

Touristes du Midi. — Demain, répétition pour le concert.

Syndicat des capitaines au cabotage. — Ce soir, à 6 heures, réunion, 10, rue Suffren. M. Bergeon, député, sera présent.

Prouvenço. — Demain, à 2 h. 30, café Noailles, réunion générale. A l'issue, entretien en provençal.

Touristes Marseillais. — Demain, à 10 heures, répétition générale.

Amis de l'Instruction Laïque de la Blancarde. — Demain, à 9 heures, pupilles tambours et clairons; à 10 h., estudiantina filles et Conseil; mardi et vendredi, à 8 h. du soir, gymnastique cadets; jeudi, à 2 heures, garderie des filles.

Bulletin Commercial du 9 Février

GRAINS GROSSIERS. — Maïs Plata jaune disponible, f. 48 logés voie ferrée ; maïs Indo-Chine blanc, f. 44 50 logés ; caroube Algérie f. 27 les 100 kilos logés.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES du 9 février. — Salimochi Antoine, Saint-Marcel. — Fontanini Jean, rue d'Aiguison. — Luongo Dominique, rue Servian. — De Baciocchi-Adorna Françoise, rue du Fort. — Ruiu Antoine et Ruiu Marius (jumeaux), rue Loubon, 105. — Fillon Geoffroi, rue Charras, 18. — Chaix Mireille, promenade de la Corniche, 160. — Ceolin Marie, boulevard de Lafont, 10.

Total : 12 naissances, dont 3 illégitimes.

DECES du 9 février. — Josserand Marius, 61 ans, rue Peautrier, 57. — Rosso Delphine, 49 ans, rue Brochier, 16. — Palerma Jean, 2 ans, rue d'Aix, 20. — Rey Henri, 60 ans, La Valentine. — Messal Marie, 74 ans, traverse Chape, 29. — Payolino Félix, 3 ans, Mazargues. — Antoine Catherine, 77 ans, rue Navarin, 31. — Anfosso Raymond, 7 mois, rue Roquebrune, 4 b. — Martin Emile, 33 ans, traverse Chape, 35. — Oyend Guillaume, 45 ans, rue Champ-de-Mars, 19. — Laforce Marie, 68 ans, place Sadi-Carnot, 5. — Ferrat Alexandre, 39 ans, rue Bergère, 120. — Chiapale Marguerite, 14 ans, Mazargues. — Revest Jules, 16 ans, l'Estaque-Plage. — Teppe Emile, 66 ans, rue Breteuil, 151. — Facella Jérôme, 66 ans, rue Petit-Puits, 9. — Boyer Marie, 79 ans, Saint-Antoine. — Caiazzo Jean, 1 an, rue Castillon, 5. — Baudouvin Philomène, 75 ans, rue des Loisirs, 5. — Tévené Marie, 13 ans, rue du Côteau, 12. — Pisano Michel, 1 mois, boulevard de la Méditerranée, 31. — Franc Paulette, 6 jours, boulevard de la Méditerranée, 200. — Almagro Isabelle, 21 mois, chemin de l'Argile, 16. — Prasso Teresa, 80 ans, boulevard Guichard, 25. — Laugier Jean, 11 mois, Saint-Barnabé. — Ivaldi Noélie, 5 mois, impasse Essertaise, 8. — Cacoïamis Giorgios, 60 ans, rue Chevalier-Paul, 1. — Pergolezzi Isabelle, 3 mois, rue Dragon, 62. — Carlesi Augustine, 9 jours, rue de la Colline, 28. — Esteban Joseph, 19 mois, Saint-André. — Molinaris Joseph, 17 mois, La Cabucelle. — Boyer Auguste, 45 ans, rue du Bon-Pasteur, 33. — Rossi Victorine, 2 mois, rue B., 46. — Franchini Adrienne, 1 mois, chemin de la Madrague, 195. — Mouton Etienne, 68 ans, Saint-Antoine. — Esposito Francesco, 63 ans, Sainte-Marthe. — Gaudin Marie, 76 ans, Grand'Rue, 33. — Derkmann Jules, 60 ans, rue Borde, 48. — Beissier Thérèse, 62 ans, Verduron. — Deirole Frédéric, 75 ans, rue de l'Olivier, 30. — Lombard Joseph, 50 ans, rue Consolat, 53. — Aimès Ambroise, 63 ans, Saint-Antoine. — Renaud Marthe, 16 jours rue Nègre, 7. — Fabri Assunta, 57 ans, rue de la Croix-d'Or, 3. — Charavan Louis, 47 ans, Saint-Marcel. — Brezillon Emmanuel, 81 ans, rue de la Rose, 7. — Blas Ange, 1 mois, l'Estaque-Plage. — Gorriz Dolorès, 2 ans, l'Estaque-Plage. — Fabre Jean, 68 ans, boulevard Barral, 2. — Fini Jean, 62 ans, rue Saint-Jean-Baptiste, 20. — Santelli Laurent, 52 ans, rue Vincent-Leblanc, 19.

Total : 63 décès dont 23 enfants, plus 1 mort-né.

Tribune du Travail

On demande un jeune homme pour faire les courses. Massal, rue de Rome, 50.

On demande vendeuses, Alimentation, 81, rue Paradis.

On demande un bon coupeur en travers. Caisserie Chaffard, 37, rue Brochier.

On demande jeune homme de 13 à 14 ans pour bureau et courses, 62, rue de la Joliette.

Inouï et Merveilleux

TOUS NOS COMPLETS OU PARDESSUS SUR MESURE AVEC ESSAYAGE ET DEVANTS INCASSABLES **52 fr.**

A l'Inouï Tailleur MARSEILLE (Rue Colbert, 16. Rue St-Ferréol, 60. Bd de la Madeleine, 37

AVIGNON, TOULON, CETTE, BEZIERS MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE

On demande des coupeurs en chaussures, travail civil et militaire, bien rétribués, chez Garbero, 2, rue Louis-Astouin.

On demande camionneur de 25 à 40 ans, non mobilisable, avec références, 26, rue des Héros, entrepôt.

On demande bonne à tout faire, forte, références exigées. Mathieu, 11, rue Moustier, au 1er.

BOURSE DU TRAVAIL (Téléphone 9-29). — On demande : des mouleurs sur fonte pour le Maroc; des ajusteurs, des chaudronniers, des menuisiers et des charrons pour Fréjus; un bon demi-ouvrier plombier; un jardinier-potager; des ouvriers terrassiers; des ouvriers cordonniers pour le cousu et le cloué; des monteurs pour chaussures militaires; des ouvriers menuisiers et ébénistes; des tourneurs d'outillages; un bon commis épicier manutentionnaire (très bonnes références); un ouvrier ferblantier; des ouvriers plombiers; des ouvriers joailliers; des ouvriers dégauchisseurs et scieurs; des ouvriers serruriers; un demi-ouvrier tourneur sur bois; un apprenti serrurier; des apprentis plombiers; un apprenti chapelier et courses de 14 à 15 ans (payé de suite); un apprenti sculpteur et courses (payé de suite); des jeunes gens pour les courses; une ouvrière mécanicienne; une ouvrière monteuse de couronnes; une demi-ouvrière tailleuse; une demi-ouvrière et une apprentie pantalonnière; une ouvrière margeuse en typo; deux apprenties tailleuses dont une dégrossie. — S'adresser à la Bourse du Travail, rue de l'Académie. On est prié d'apporter livrets, certificats ou pièces d'identité.

Le DOIGT sur le MAL

Appliquez le vrai Remède

Un bon médecin ne prétend pas guérir toutes les maladies avec le même remède. Il étudie les symptômes du mal, en cherche la cause et y oppose le médicament qui convient. Méfiez-vous des remèdes garantis infaillibles.

Les **Spécialités Foster** ne sont pas une panacée guérissant tous les maux. Créées et étudiées pour des affections déterminées, elles atteignent efficacement leur but.

POUR les REINS et la VESSIE

Si vous souffrez de **Lumbago, de douleurs articulaires ou musculaires, goutte, sciatique, névralgies, coliques néphrétiques, hydropisie, pierre et calculs urinaires, albuminurie, palpitations, essoufflement, douleurs dans le dos** au moment des époques ou de la grossesse.

Si vous êtes **arthritique** et si votre sang est empoisonné par l'acide urique, prenez

Les PILULES FOSTER pour les REINS

Leur action est merveilleuse pour renouveler le sang. Elles désinfectent les reins et la vessie et calment les douleurs de la miction aussi bien que le Santal, sans en avoir les inconvénients. (La boîte, 3 fr. 50 ou six boîtes pour 19 francs, impôt compris).

Le 20 décembre 1916, M. Michel, 72, rue de Flandre, Paris, disait :

Voilà plus de dix ans que, étant dans un état presque désespéré, j'ai été guéri d'une affection des reins et de la vessie par les Pilules Foster, et c'est bien grâce à un traitement régulier que je me suis maintenu jusqu'ici en excellente santé.

Pour l'ESTOMAC, les INTESTINS et le FOIE

Contre la constipation et les mauvaises digestions, prenez

Les PILULES DIGESTIVES FOSTER

Remède populaire à 1.25 le flacon de 50 Pilules

Elles sont indiquées contre : **aigreurs, renvois, gaz, glaires, bouche amère, perte d'appétit, tête lourde avec bouffées de chaleur et envie de dormir après les repas, faiblesse, énervement, teint jaune** provenant d'un mauvais sang et d'une inflammation du foie, **migraines, étourdissements.**

Le 6 février 1914, Mme Regnier, 13, rue des Forges, à Pontivy, disait :

Depuis des années, j'étais atteinte d'une constipation opiniâtre : j'étais sans appétit, j'avais de la somnolence après les repas et des étouffements. Seules, les Pilules Digestives Foster ont eu raison de tous mes malaises.

CONTRE les AFFECTIONS de la PEAU

Eczéma, herpès, dartres, crevasses, engelures, rougeurs, boutons, etc.

CONTRE les HÉMORROIDES

employez l'**ONGUENT FOSTER.** Son action antiseptique, cicatrisante et adoucissante, calmera bientôt les démangeaisons les plus vives et les irritations les plus anciennes. (La boîte : 3 fr. 50, impôt compris).

Le 19 février 1914, M. Gerbault, 52, rue Blaise-Pascal, à Tours, disait :

J'étais atteint d'hémorroïdes depuis de longues années. Grâce à l'emploi régulier de l'Onguent Foster pendant quelques semaines, j'ai été radicalement guéri.

PAS D'AUGMENTATION

Malgré la hausse et la rareté des matières premières, la fabrication des **Spécialités Foster** n'a jamais été arrêtée et leur prix n'a pas été augmenté. Elles sont vendues dans toutes les bonnes pharmacies qui peuvent toujours se les procurer au même prix qu'avant la guerre. Tous droits et impôts étant supportés par leur préparateur.

Expédition franco par la poste dès réception du montant

H. BINAC, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, PARIS (17e)

Dans chaque Envoi
fait à nos héroïques combattants
ou à nos malheureux prisonniers
NE MANQUEZ JAMAIS DE JOINDRE
UNE BOITE DE VÉRITABLES
PASTILLES VALDA
Elles **PRÉSERVENT** des dangers du **Froid**, de l'**Humidité**, des **Poussières**, des **Miasmes** et des **Microbes**.
Elles **ASSURENT** de la façon la plus simple, la plus pratique, la plus rapide, la plus efficace, le TRAITEMENT des **Rhumes, Maux de Gorge, Laryngites, Bronchites, Grippe, Influenza, accès d'Asthme, crises d'Emphysème**, etc.
MAIS SURTOUT
AYEZ BIEN SOIN DE N'ENVOYER QUE
les PASTILLES VALDA Véritables
qui SEULES, sont EFFICACES
En vente : DANS TOUTES LES PHARMACIES *en BOITES de 1.50*
portant le nom
VALDA

CONSTIPÉS !
si vous avez
TOUT ESSAYÉ SANS RÉSULTAT
ESSAYEZ ENCORE
LES
PILULES DUPUIS
Laxatives, Antiglaireuses, Antibilieuses, Dépuratives.
ELLES RÉUSSISSENT LA OU TOUT A ÉCHOUÉ
Elles ne donnent **jamais de coliques** parce qu'elles n'irritent pas l'intestin et **produisent toujours de l'Effet.**
UNE ou DEUX
PILULES DUPUIS
prises au repas du soir procurent toujours le lendemain un résultat satisfaisant.
SE MEFIER DES INNOMBRABLES CONTREFAÇONS ET IMITATIONS
Il faut exiger dans toutes les Pharmacies
LES VRAIES PILULES DUPUIS
en Boites de 1.50 portant une étoile rouge (marque déposée) sur le couvercle et les mots "*Dupuis Lille*" imprimés en noir sur chaque pilule de couleur rouge.

Ventes ou Achats de Fonds de Commerce

Les extraits ou avis de vente ou cessions de fonds de commerce peuvent être insérés en conformité de la loi du 17 mars 1909 *dans* le journal
LE PETIT PROVENÇAL
aux conditions de son tarif local ordinaire.
La loi stipule (article 3) que la publication doit être faite à la diligence de l'acquéreur **dans la quinzaine de la date de la signature de l'acte.** Cette publication **devra être renouvelée** du 8e au 15e jour après la première insertion.
L'extrait ou avis contiendra : la date de l'acte, les noms prénoms et domiciles de l'ancien et du nouveau propriétaire, la nature et le siège du fonds, l'indication du délai fixé pour les oppositions et une élection de domicile dans le ressort du tribunal.

ON DEMANDE un garçon de magasin, Au Nouveau Paris, 58, r. St-Ferréol.

OCCASION Chambres L. XV et L. XVI, salle à manger, commode ancienne à vendre, rue du Lycée, 5, au 1er étage.

AUTOMOBILES On achète vieilles voitures Mors à chaîne, Arnold Bertschi, rue de l'Obélisque, 4.

SAGE-FEMME Vaccination Pensionnaires 40 francs Place enfants. Consult. gratuites, de 2 h. à 5 h. Mme Arnaud, boul. Madeleine, 59.

SYPHILIS GUÉRISON DÉFINITIVE SERIEUSE sans rechute possible par les COMPRIMÉS de GIBERT 606 absorbable sans piqûre
Traitement facile et discret même en voyage
La boîte de 40 comprimés 6 fr. 75 franco
Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille
DÉPOT A TOULON : Phie CASTEL-CHABRE; à DRAGUIGNAN : Phie BEL; à AVIGNON : Phie RAVOUX, 26, r. République.

SYPHILIS Guérison rapide Consultation : 2 fr. **606**
Voies urinaires. Clinique, 1, r. Nationale, 9 à midi et 2 à 7.-Dim. 9 à 11

SIROP INFANTILE GIMIÉ contre CONSTIPATION, VERS, CONVULSIONS, TOUX, CROUTES de LAIT, RASQUETTES, GLAIRES, MUGUET. En vente partout. Dépôt : Phie MAILHAN, 8, al. Meilhan. Se méfier des imitations.

IMPUISSANCE GUERISON RADICALE Action certaine par les Cachets des SULTANES. Prix 6 fr. la boîte franco; discrét. DIANOUX, pharmacien, 30, Grand Chemin d'Aix, Marseille.

VERNIS GUIZOL pour le sol. Se méfier des nombreuses contrefaçons. Obtenu diplômes, médailles bronze, argent et or.
GUIZOL et ALLEGRE, droguistes
Henri ALLEGRE, successeur

Tout le monde préfère la
PHOTO MIDGET
38, rue Saint-Ferréol

POUR NOS SOLDATS
L'ŒUVRE des PLASTRONS, marché des Capucins, 5, Marseille, vend gilet, caleçon et chaussettes de laine, les trois pièces pour 10 francs, se charge de l'expédition.

DYNAMO 220 volts, 40 HP, courant continu, est demandé. Ecrire M. V. H. *Petit Provençal*, Marseille.

MALADIES SECRÈTES
de la peau, des poumons
Clinique : Ph" bd National, 3
Consultations. On ne paie que les remèdes.

SYPHILIS
GUERISON RAPIDE ET SURE
par le SYPHILOR
Herboristerie du Globe
34, rue d'Aubagne, Marseille

PRESSE rotative mécanique pour fabriquer les boulets, ovoïdes ou briquettes est demandée. Ecrire V. E., bureau du journal.

MUSICIENS !
N'achetez pas d'instruments de musique neufs ou d'occasion ni de pianos sans avoir vu ceux de la Maison **E. NAUZIERES**, place de la Bourse, 11, à l'entresol (nouvelle adresse). — Prix très réduits.

MOBILISÉ ayant toute sa journée libre, ancien secrétaire de Mairie, demande emploi de bureau qu'il pourrait tenir régulièrement. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

PIEDS
meurtris, fatigués
douloureux, sueurs fétides, ampoules, écorchures
sont guéris par
LE "MARATHON"
Baume des Soldats et des Marcheurs
Il suffit d'en frotter les parties douloureuses pour obtenir un soulagement immédiat.
Prix : 75 cent. le Bâton
chez les Pharmaciens et Droguistes
Chaque bâton est accompagné de conseils sur les soins à donner aux pieds et aux chaussures.
Envoi franco contre 75 centimes adressés à M. GANSSEN, directeur du
Laboratoire des Spécialités Hygiéniques
10, r. de l'Abbé-de-l'Epée
MARSEILLE
Vente en Gros : GIRAUD, SILBERT

Le Gérant : VICTOR HEYRIES

Imp.-Stér. du *Petit Provençal* rue de la Darse, 75.

MALADIES DE LA FEMME

Exiger ce portrait

La femme qui voudra éviter les Maux de tête, la Migraine, les Vertiges, les Maux de reins qui accompagnent les règles, s'assurer des époques régulières, sans avance ni retard, devra faire un usage constant et régulier de la

JOUVENCE de l'Abbé Soury

De par sa constitution, la femme est sujette à un grand nombre de maladies qui proviennent de la mauvaise circulation du sang. Malheur à celle qui ne se sera pas soignée en temps utile, car les pires maux l'attendent.

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** est composée de plantes inoffensives sans aucun poison, et toute femme soucieuse de sa santé doit, au moindre malaise, en faire usage. Son rôle est de rétablir la parfaite circulation du sang et décongestionner les différents organes. Elle fait disparaître et empêche du même coup, les Maladies intérieures, les Métrites, les Fibromes, Tumeurs, Cancers, Mauvaises suites de Couches, Hémorragies, Pertes blanches, les Varices, Phlébites, Hémorroïdes, sans compter les maladies de l'Estomac, de l'Intestin et des Nerfs, qui en sont toujours la conséquence. Au moment du retour d'âge, la femme devra encore faire usage de la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** pour se débarrasser des Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, et éviter les accidents et les infirmités qui sont la suite de la disparition d'une formation qui a duré si longtemps.

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** se trouve dans toutes les pharmacies : 4 fr. le flacon; 4 fr. 60 franco gare. Les trois flacons, 12 fr. franco gare contre mandat-poste adressé Pharmacie Mag. **DUMONTIER**, à Rouen.

(Notice contenant renseignements gratis)

Désinfection des Appartements
LA PHOCEENNE, rue de la Palud, 23-25
Manufacture d'Echelles en tous genres

THÉ des ALPES de RECH 45 ans de succès

QU PINTO VENDE Ecriteaux et Enseignes en tous genres, sur cartons, calicot, etc. MAISTRE, place Préfecture 1 MARSEILLE

LOUVRE DENTAIRE 1, RUE COLBERT, 1 - MARSEILLE
Appareils et dentiers de tous systèmes
MALADIES DE LA BOUCHE ET DES DENTS
EXTRACTIONS SANS DOULEUR

Feuilleton du *Petit Provençal* du 10 Février

— 56 —

La Petite Magg

DEUXIEME PARTIE

L'Attentat du Métro

— Voilà... Chalène est venu tout à l'heure ici ; et, sans le moindre ménagement comme une brute qu'il est, il m'a annoncé que son père l'obligeait à me quitter et à se marier.

— Oh! ... oh !... oh !... fit la Puce sur trois tons différents.

— Naturellement, je me suis tout de suite mise à rouspéter... Mais la secousse avait été trop forte... et comme j'étais en train de lui débiter mon boniment, j'ai piqué une attaque...

— Et il est parti en te laissant son chèque sur la cheminée, acheva Mme Laure.

— Voilà...

— C'est un pignouf ! formula la Puce avec conviction.

— A qui le dis-tu ?... D'abord son histoire de mariage, c'est de la blague... Chalène est fait pour être marié comme moi pour... pour...,

Ne trouvant pas sa comparaison elle poursuivit sans la chercher davantage :

— La vérité, c'est qu'il a pris ou qu'il va prendre une autre maîtresse...

— Il en est bien capable, le gueux ! s'écria la Puce avec véhémence.

— C'est certain, je te dis... J'en couperais ma main...

— Sapristi, que c'est donc embêtant ! que c'est donc embêtant ! fit Mme Laure.

— Oh ! mais je n'est pas dit mon dernier mot...

« Si tu crois que je vais renoncer comme ça à un homme qui me rapportait dans les cent mille balles par an... et qui pouvait faire mieux encore, tu te trompes joliment...

« Je suis comme le lierre, moi, je me cramponne...

— Et t'as bien raison, ma poulette... Quand on rencontre la veine sur son chemin, faut pas la laisser filer d'un autre côté... sans ça, on est rétamé... crois-en ma vieille expérience.

— Oui... tu connais la vie, toi, ma bonne tante...

— Oh ! c'est pas que la veine m'ait souri de la même façon qu'à toi... vu que j'ai jamais su ce que c'est que d'être richement entretenue. Mais tout de même, j'ai eu un filon entre les pattes... et si cette moule qu'on appelait Julot ne m'avait pas fait des cachotteries, probable qu'aujourd'hui j'aurais des rentes. Quand je pense qu'il avait découvert un véritable trésor... et que plutôt que de partager avec moi, il a préféré le perdre tout à fait ! Ah ! l'imbécile !

Rita devait connaître parfaitement les faits auxquels sa tante faisait allusion, car elle avait paru ne rien écouter de ce qui précède.

L'œil fixe, le regard vague, elle songeait.

Et soudain, elle s'écriait :

— La Puce, ma petite tante, il faut que tu m'aides à reprendre Chalène.

— Mais je ne demande pas mieux, mon loulou... D'abord, c'est mon intérêt, car si tu n'as plus les mêmes ressources, comment est-ce que je me débrouillerai, moi ?

« Tu ne me donnais pas gras... mais enfin c'était toujours de quoi vivoter.

« Ah ! là là ! que c'est donc contrariant, un avaro pareil !

— Quand tu passerais ton temps à te lamenter, ça ne nous avancerait en rien fit sèchement Rita. Je ne te demande pas de geindre... mais de me donner une idée...

— Une idée... une idée... Mais faudrait d'abord que j'en ai une...

— Eh bien, cherche... Tu es roublarde... tu finiras par la trouver...

— Avec le temps... peut-être... Mais comme ça, tout de suite ...c'est pas commode... Enfin je vais toujours essayer...

Et prenant une pose qu'eût enviée une statue de la Méditation, la Puce s'absorba dans ses réflexions.

Quelques instants s'écoulèrent.

Enfin Mme Laure, relevant la tête, déclarait :

— Avant out, le plus important, c'est de s'assurer que tu ne te trompes pas ...c'est-à-dire de savoir si vraiment Chalène a une autre liaison...

— Naturellement.

— Ensuite il faudra chercher à connaître la femme, qui t'aura remplacée... et c'est alors seulement qu'on pourra aviser au moyen de la supplanter à son tour.

— S'il est toqué d'elle, ça ne sera pas commode.

— C'est à craindre ; mais même alors on pourrait s'arranger encore...

— Comment cela ?

La Puce baissa la voix.

— Eh bien, par exemple, en se débarrassant de ta rivale... d'une façon ou d'une autre...

Rita tressaillit.

— Quoi !... lui fit sa tante d'un ton goguenard... Ça ne te dit rien, ce moyen-là ?

— Je le trouve dangereux.

— Oh ! en prenant bien ses précautions... Et tu sais que je ne suis pas une femme qui s'embarque à la légère.

« Par-dessus le marché, j'ai plus d'un tour dans mon sac... et avec cela d'assez utiles relations... »

Et l'ignoble femme souligna ces mots d'un petit sourire satisfait.

— Enfin, reprit Rita, nous n'en sommes pas encore là... Comme tu le disais, il faut d'abord savoir à quelle rivale j'ai affaire... Pour le reste, on verra ensuite.

— Mais... dis donc ?

— Quoi ?

— Si ce que t'a raconté Chalène était tout de même exact ?... Si vraiment il se mariait ?

— Je t'avoue que j'aimerais mieux cela... car cet imbécile serait alors beaucoup plus facile à reprendre... Tu penses bien que dans sa situation il ne peut faire qu'un mariage très avantageux...

— Cela va de soi... Eh bien, ma mignonne, fit Mme Laure avec exubérance, il me semble que nous ne raisonnons pas trop mal, à nous deux...

« Voilà un quart d'heure que nous bavardons... et nous avons déjà trouvé notre ligne de conduite.

— Oh ! ne te hâte pas de chanter victoire, la Puce !

« La situation n'en reste pas moins très désagréable pour moi, car entre le plan et sa réussite il y a un abîme... et en tout cas il peut s'écouler un certain temps avant que nous arrivions à nos fins... si nous y arrivons.

« Jusque-là, il faut vivre...

— Eh bien... et ces cinquante mille francs ! fit la Puce en désignant le chèque que Rita avait gardé entre les mains.

— J'en dois les trois quarts à mes fournisseurs.

— Tes fournisseurs attendront, voilà tout... Avant de penser à eux, pense à toi... et à moi... qui, justement, venais aujourd'hui te demander ma petite mensualité.

— Ah ! tu ne perds jamais le nord, toi ! ricana Rita.

— Rassure-toi, tu auras ton argent ...Je te le remettrai quand j'aurai touché mon chèque.

— C'est-à-dire...

— Dans un instant... Je vais m'habiller, et j'irai tout de suite au Crédit Lyonnais : car je ne veux pas m'endormir sur le mastic... Chalène n'aurait qu'à se raviser et à donner l'ordre qu'on ne me paye pas...

— Fichtre !... Cela ne nous empêchera pas de bavarder...

Mais elle s'interrompit soudain.

— Tu n'as pas entendu ? questionna-t-elle, l'oreille tendue.

— Quoi ?

— Il me semble qu'on a marché par là !

Et elle désignait de la main une porte grande ouverte donnant sur le cabinet de toilette.

— Je n'ai rien entendu, fit Rita, et, en tout cas, je ne vois que Marie qui...

— N'importe... ce serait encore trop !... Cette fille n'a pas besoin de savoir ce que nous disons.

En achevant ces mots, la Puce avait couru vers le cabinet de toilette et y jetait rapidement les yeux.

— Non... Personne ! fit-elle en revenant... Je l'ai rêvé...

— Ou bien, c'est un meuble qui a craqué.

— Peut-être... Tu disais donc...

Laissons la Puce continuer à s'entretenir avec sa nièce, et voyons ce qu'était devenu notre ami Bichonin.

L'excellent garçon, en pénétrant dans le cabinet de toilette par la petite porte du couloir, était bien décidé à en ressortir aussitôt que la personne qui lui barrait le chemin du retour aurait disparu.

Mais, tandis que l'oreille aux écoutes, il guettait un moment favorable, il avait soudain entendu le timbre frais et harmonieux de Marie résonner à très peu de distance de lui.

La jeune fille accueillait la visiteuse par l'exclamation qu'on a lue plus haut.

Instinctivement, Bichonin jeta les yeux autour de lui pour se rendre compte de la façon dont la voix de sa petite amie lui parvenait si distinctement.

Apercevant alors sur une des cloisons du cabinet de toilette une porte tout ouverte, il n'avait pas de peine à deviner que cette porte donnait dans la chambre dont il sortait.

Bichonin n'était pas curieux ; et l'idée d'écouter ce qui se disait dans la pièce voisine ne lui vint pas un instant à l'esprit.

Cependant, comme il éprouvait un véritable plaisir d'amoureux à entendre parler sa maîtresse, il ne se hâta pas de s'éloigner, afin de saisir au vol les paroles qu'elle allait encore prononcer.

Mais on sait que la Puce congédiait bientôt Marie — non sans une certaine brusquerie.

Ce fut cette brusquerie qui éveilla soudain la curiosité du marsouin.

Maxime LA TOUR.

(La suite à demain.)